

OURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

15. NOVEMBRE

1781.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec Privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. NOVEMBRE.

1781.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Commentaires des Mémoires de Monsieur le comte de Saint-Germain, ministre & secrétaire d'Etat &c. Londres 1780. 1 vol. in-8°. de 352 pag. Se trouve chez l'imprimeur du Journal. Prix 3 liv. 10.

Les *Mémoires* de M^r. de St. Germain vrais pour le fonds, mais altérés & défigurés en diverses manières, ainsi que je * 15 Juin
l'ai fait observer en les annonçant *, ont 1780. p.273.

naturellement donné lieu à plusieurs observations qui tombent à faux. Pour faire un bon commentaire sur ces *Mémoires* il faudroit d'abord s'assurer de ce qui réellement est l'ouvrage du ministre & de ce que des mains infidèles y ont ajouté. Notre commentateur ne paroît point heureux dans ce triage, & c'est peut-être le reproche le moins grave qu'on puisse lui faire. Ce qu'on ne lui pardonnera pas c'est la passion qui l'anime contre un homme célèbre par ses talens, ses vertus & ses malheurs, qu'il n'a craint de représenter comme un composé de qualités contradictoires & de plus comme un égoïste lâche & odieux. " Il n'est au pouvoir
 „ de personne de définir M^r. le comte de
 „ Saint-Germain, si indéfinissable par le mé-
 „ lange incroyable de vertus & de vices, de
 „ force & de foiblesse, de confiance & de
 „ défiance, aussi incapable d'amitié que de
 „ haine, qui, avec des principes de justice
 „ & de vertu, étoit à tout instant entraîné
 „ à l'injustice & à l'ingratitude. On auroit
 „ trop de regret de dire qu'il n'aima que lui,
 „ qu'il rapportoit tout à lui, qu'il méprisoit
 „ tous les hommes, même ceux qu'il paroif-
 „ soit affectionner le plus, & qu'il se croioit
 „ en tout point supérieur à tous; en un
 „ mot, que sa qualité la plus marquée étoit
 „ cette sombre folie du citoyen de Geneve „.
 Ce portrait tracé d'après des idées exclusi-
 vement appartenantes au commentateur, se-
 roit de nature à affliger les amis de la veri-
 té & du mérite, si le ressentiment qui l'a

tracé, s'étoit caché avec un peu plus d'art. Mais l'on apprend dans plus d'un endroit que ce qui aigris singulièrement l'auteur du commentaire, c'est le refus que fit constamment M^r. de St. Germain de ne rien solliciter pour ses amis, & de ne pas vouloir que la faveur présidât à la distribution des graces. Ce reproche répété plus d'une fois, est peut-être l'éloge le plus complet qu'on puisse faire de ce sage ministre. “ Comme
 „ il ne demandoit jamais rien pour lui, qu'il
 „ avoit refusé même l'augmentation que le
 „ feu Roi vouloit lui faire, rien ne lui
 „ répugnoit plus que de demander quelque
 „ chose pour ses amis ou ses parens; il né-
 „ gligeoit ses anciens amis &c „.

Dès que l'auteur n'est point agité par le souvenir du refus qu'il a essuïé, il semble s'arrêter avec complaisance sur le tableau des vertus & de la bonne philosophie de M^r. de St. Germain. “ On doit convenir, dit-il,
 „ que toutes ses vues étoient bonnes, qu'il
 „ étoit parfaitement désintéressé, très-honnête
 „ homme, doux & aimable dans sa vie
 „ privée, simple, frugal; qu'il avoit de gran-
 „ des qualités militaires.... Il avoit fixé son
 „ domicile à Lauterbach en haute Alsace,
 „ où il avoit acheté une assez jolie
 „ maison, qui appartenoit à Mrs. Dubois;
 „ il y vivoit depuis quelque tems dans la
 „ solitude & en philosophe, sans ambition
 „ & espérant de terminer ainsi sa carrière
 „ dans le repos. C'est dans cette circonstance
 „ qu'on est forcé d'admirer M^r. le comte de

„ Saint-Germain. Tous ceux qui ont été à
 „ portée de le voir dans le tems, conviennent
 „ qu'il soutint ce revers avec un courage
 „ héroïque, que son affliction étoit d'autant
 „ plus touchante, qu'elle portoit principale-
 „ ment sur les regrets qu'il avoit d'être obli-
 „ gé de se séparer d'anciens domestiques qui
 „ l'avoient fidèlement servi, sans pouvoir
 „ les récompenser. Ses premiers soins se por-
 „ terent sur eux & son malheur fut connu
 „ à Paris par les lettres qu'il écrivit à M^r.
 „ Dubois, commandant du guet, pour le
 „ prier de s'occuper des moïens de leur pro-
 „ curer un asyle „.

Le passage suivant en rendant justice aux
 grandes qualités de M^r. de St. Germain, &
 en dissipant les nuages assemblés par l'envie
 pour les obscurcir aux yeux du public & du
 Monarque françois, présente de très bonnes
 observations sur les dangers de l'insubordi-
 nation & la nécessité très pressante d'en ré-
 primer les mauvais effets, malgré les confi-
 dérations les plus délicates & les titres les
 plus spécieux à l'impunité. “ L'envie & la
 „ jalousie effraïées de la gloire que M^r. le
 „ comte de St. Germain alloit acquérir,
 „ s'efforcèrent à la lui ravir au détriment
 „ des intérêts de la patrie. S'il est affligeant
 „ de voir ces attentats révoltans, ces crimes
 „ d'état se reproduire sans cesse, il l'est
 „ bien plus d'être forcé de dire que ceux
 „ qui en sont coupables échappent toujours
 „ à la punition qu'ils mériteroient. En re-
 „ cherchant la cause de tous les grands re-
 vers

„ vers que la France a éprouvés dans tous les
 „ tems & dans tous les siècles , & qui l'ont
 „ mise plus d'une fois à deux doigts de sa
 „ perte , on la trouvera dans cette indiscipline
 „ ne , dans cette insubordination toujours
 „ impunie & souvent même récompensée.
 „ Creci , Poitiers , Dettingen & tant d'au-
 „ tres exemples qu'on pourroit citer , n'at-
 „ testent que trop cette effroyable vérité.
 „ Nous regrettons infiniment que l'éditeur
 „ de ces Mémoires , trop scrupuleux ou trop
 „ circonspect , n'y ait pas rapporté un écrit
 „ que nous connoissons de M^r. le comte de
 „ St. Germain , & qui doit s'être trouvé
 „ dans ses papiers , dans lequel il avoit dé-
 „ veloppé d'une maniere courageuse & vraie ,
 „ cette trahison criminelle , ainsi que la mi-
 „ nute d'une lettre qu'il écrivit dans ce
 „ tems-là à M^r. le maréchal de Bellisle ,
 „ ministre de la guerre , mais qui n'en fit
 „ pas l'usage que sa fidélité & son devoir
 „ lui prescrivoient. Cette délicatesse est d'au-
 „ tant plus déplacée de la part de l'éditeur
 „ que toutes les personnes dont la révéla-
 „ tion de ce mystere d'iniquité pouvoit flé-
 „ trir la réputation , sont mortes. Mais nous
 „ pensons que quand même elles vivoient
 „ encore , il auroit fallu les traduire au tri-
 „ bunal de la nation , les dénoncer & lui
 „ laisser le soin de prononcer l'arrêt de pro-
 „ scription qu'elles méritoient .,

L'auteur quoiqu'en général très-peu juste
 à l'égard du ministre dont il commente les
Mémoires , est un homme versé dans les

connoissances militaires & politiques; plusieurs de ses observations sont réellement intéressantes & paroissent être le fruit d'un esprit solide, occupé de choses sérieuses & utiles. Le secret des cabinets n'en paroît point être un pour lui, il en parle avec une assurance qui porte à croire qu'il n'écrit point de simples conjectures. L'histoire des comtes Brandt & Struensée, qu'on voit à la page 39, en instruisant le public de l'origine de cette scène tragique qui ensanglanta la capitale du Dannemarck, fait un honneur infini à M^r. de St. Germain, par l'inflexible droiture de caractère que ce général, dont l'influence étoit alors du plus grand effet dans les événemens d'état, déploya dans cette affaire délicate.

Le seul reproche fondé qu'on puisse faire à cet homme célèbre, & dont plus d'une fois il est convenu lui-même, c'est de n'avoir point assez approfondi le caractère des personnes qui l'approchoient, & d'avoir rencontré des écueils, qu'une triste expérience & la connoissance désespérante de la méchanceté humaine a bien moins de peine à éviter, que la franche & confiante droiture, qui conclut d'abord à l'impossibilité d'une chose dont elle ne sent pas la possibilité en elle-même.



Œuvres spirituelles sur divers points de la morale, de la piété & de la perfection chrétienne; propres à tous les chrétiens, & sur-tout aux personnes qui font profession de servir Dieu d'une façon plus particulière dans le monde, ou dans le cloître. Amsterdam 1781. 1. vol. de 332 p. prix 1 liv. 10 s. broché. Se trouve chez l'imprimeur du Journal.

IL y a dans ces Lettres une grande variété de choses qui ne peuvent être indifférentes aux personnes engagées dans la vie religieuse, ni aux lecteurs chrétiens en général. Les premiers chapitres qui traitent de la nature & des facultés de l'ame, de sa dignité, de l'estime qu'on doit en faire, & des moïens de la rendre plus excellente encore, présentent de très bonnes vues de métaphysique & de morale. L'auteur discute ensuite divers points de la doctrine évangélique, particulièrement ceux qui ont un rapport plus marqué avec la vie ascétique; tels que l'oraison mentale, l'état de pure foi, les épreuves, l'humilité, les voies qui conduisent à la perfection du christianisme. La manière dont il résout la question, *s'il y a quelque différence entre le chrétien & le dévôt*, est tout à fait satisfaisante & bien propre à faire cesser enfin les plats propos que les beaux esprits affectent de tenir sur la dévotion, & la dérision qu'ils attachent au nom de *dévo*t. " Qu'est-ce que la dévotion ? C'est, dit St.

Augustin, une pieuse & humble affection de l'ame envers Dieu. Humble par la connoissance de notre propre infirmité ; pieuse par la considération de la bonté de Dieu. C'est, dit St. Thomas, une prompte volonté qui nous porte à pratiquer avec joie toutes les choses qui regardent le service de Dieu. C'est un acte de religion par lequel on se voue & on se consacre à Dieu pour le servir, en observant ses commandemens & ceux de son Eglise, & en remplissant avec fidélité, pour son amour, tous les devoirs de l'état où il lui a plu de nous placer. Le dévot par conséquent, est celui qui a pour Dieu une humble & pieuse affection, qui pratique avec promptitude & avec joie, tout ce qui est de son service, qui observe ses commandemens & ceux de son Eglise, qui remplit avec fidélité & pour son amour tous les devoirs de l'état où il l'a placé, qui l'adore en esprit & en vérité, & se consacre à son culte par esprit de religion. Or je demande si un chrétien n'est pas strictement obligé à tout cela, & s'il lui est permis de ne point avoir pour Dieu une humble & pieuse affection, de le servir avec tiédeur & chagrin, de transgresser ses commandemens & ceux de son Eglise, de ne point remplir les devoirs de l'état où il l'a placé, de ne pas l'adorer en esprit & en vérité, & de violer les vœux sacrés du baptême, par lesquels il s'est engagé, dévoué, consacré à son culte, & a promis de le suivre dans la justice & la sainteté tous les jours de sa vie? „

Dans ce que l'auteur dit de la dévotion envers la sainte Vierge, on croira voir quelque exagération si l'on ne fait attention au vrai sens dans lequel ses assertions doivent être prises, & à toute la force des expressions dont il se sert. Lorsqu'il dit, par exemple, que *cette dévotion est une des marques les plus consolantes de la prédestination*, il parle d'une *dévotion solide*, c'est-à-dire, qui est parfaitement d'accord avec l'esprit de l'Evangile & les devoirs d'un vrai chrétien. Il y auroit plutôt de l'exagération dans ce qu'il dit ensuite des désordres ou des relâchemens introduits dans quelques maisons de religieuses, & particulièrement *de celles des Pays-Bas*, car celles-là sur-tout lui tiennent à cœur. Il donne à ses observations une étendue & une chaleur qui le rendent presque plaisant. Pour moi j'avoue n'avoir pu m'empêcher de rire, en voyant le zèle tout à fait dévorant qui l'anime contre les *jubilés qu'on célèbre par des chansons, par des cris confus & un bruit qui durent tout le tems que boit la jubilaire*. Lors donc qu'on lui porte la santé, & qu'elle prend la coupe, c'est à qui criera le plus haut pour lui souhaiter de longues années, à qui frappera davantage sur la table, les plats & les assiettes. *Quel carillon!* On voit ensuite le détail de quelques autres marques de festivité, un peu plus dignes de la censure de l'auteur; mais elles sont moins communes & absolument bannies des maisons bien réglées.

Deux chapitres qui concernent les philosophes

sophes, contiennent des choses très-sensées; je transcrirai ce que dit l'auteur de la manière de les réfuter. " C'est une opinion généralement reçue aujourd'hui parmi les littérateurs, qu'on ne sauroit traiter avec trop d'égards & de ménagemens les écrivains qu'on entreprend de réfuter, & qu'un style doux, poli, tendre, insinuant est le seul admissible dans ces sortes d'ouvrages polémiques. La chose est portée au point, qu'il suffit qu'un ouvrage paroisse avec une teinte de zèle pour la vérité, & d'une juste indignation contre l'erreur & l'impiété la plus déclarée, le libertinage le plus effréné, la morale la plus corrompue, pour qu'on le blâme universellement comme un tocsin qui tinte l'alarme, un fruit amer de la haine, de la colere, de l'emportement, de la fureur, de la rage, quoiqu'il soit d'ailleurs tranchant & victorieux par la force & la solidité des raisons. Aveugles & injustes censeurs! vous ne savez donc pas, ou vous ne voulez pas savoir que la plume écrit comme la bouche parle de l'abondance du cœur; qu'on ne peut ni parler ni écrire avec froideur de ce qui intéresse & affecte vivement; qu'il est une sainte colere, qui n'a rien de commun avec les fougues de l'emportement; que la vigueur & la fermeté dans la défense de la religion ne sont point opposées à l'amour & à la tendresse; que la charité est forte comme la mort, & le zèle inflexible comme l'enfer; que loin de détruire la charité, le zèle en est la flamme la plus pure; que par-tout où

15. Novembre 1781.

419

il n'y a point de zele , il n'y a ni amour , ni charité , & enfin que le zele est la vertu la plus sublime & la plus héroïque , une vertu toute divine , & la vie de Dieu même , dit St. Ambroise : *Zelus Dei vita est* Eh quoi ! les impies vomiront les blasphêmes à pleines bouches contre la Divinité ; ils la déchireront à belles dents ; ils la mettront en pieces ; les libertins rempliront leurs écrits orduriers de saletés , d'obscénités horribles seulement à penser : & tous ces monstres il faudra les considérer froidement , il faudra même les flatter , les cajoler , on ne pourra les combattre qu'avec des armes parfumées de senteurs ; il ne sera permis d'entrer en lice avec eux , qu'en leur disant mille douceurs & en les comblant de politesse „. Cet article occupe long-tems les réflexions de l'auteur ; je suis fâché de ne pouvoir les transcrire toutes ; pour y suppléer en quelque façon , on me permettra de renvoyer au Journal du 1 Mars 1775. p. 326.

In Pfal. i. ii

Le dernier chapitre roule sur quelques abus communs dans les Païs-bas autrichiens & françois. L'auteur est fort mécontent de plusieurs processions , qui dans le fonds sont un mélange dégoûtant de ridicule & de sérieux , de sacré & de profâne. La relation de la cavalcade faite il y a quelques années par les Malinois , qu'on voit à la page 305 , me porte à croire que l'auteur habite nos provinces , & que ses yeux déterminent quelques fois les objets de son zele. Il est si ardent ce zele , si fécond en expressions véhémentes

mentes & singulieres , qu'il n'est presque pas possible de lire ces Lettres avec indifférence ; si elles ne touchent pas toujours le cœur , elles attachent par la maniere neuve & extraordinairement animée dont il rend ses idées. Les synonymes souvent accumulés au-delà de ce qu'on peut lire d'une haleine , forment de tems en tems des contrefens défagréables. P. ex. *Vous ignorez que le zele de Dieu s'allume , s'enflamme , frappe , écrase , brûle , embrase , consume les cœurs partagés entre lui & quelqu'autre objet que ce puisse être.*

La singularité du style n'est pas la seule qu'on remarquera dans ces Lettres , celle des opinions n'échappera pas aux théologiens & aux canonistes. Comme par exemple , lorsque l'auteur prétend que *dans les païs même où le Concile de Trente n'a pas été reçu sur les points de discipline , les particuliers sont obligés de s'y soumettre.* Décision contraire non-seulement à la pratique générale , mais encore à l'esprit de toute législation , & surtout de la législation ecclésiastique (a) — Les casuistes relâchés & les philosophes impies mis sur un même rang & soumis au même anathême , font une autre espece de singularité dans la maniere de voir de l'auteur. Tandis que l'incrédulité comme un torrent impétueux renverse par-tout l'auguste édifice de la

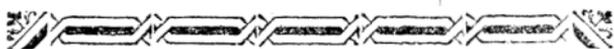
(a) Voyez la réflexion bien sentée d'un célèbre canoniste sur cette matiere , 15 Mars 1781 , p. 397.

15. Novembre 1781.

521

foi, il est inoui qu'on ait trouvé quelque scélérat devenu tel par la lecture des casuistes (a).

(a) Les mauvais casuistes & leurs ouvrages sont très-repréhensibles, qui en doute? Mais il faut bien se garder de croire qu'ils aient fait autant de mal que quelques zélateurs l'ont prétendu. Ce ne sont que les sàvans ou les gens consciencieux qui les lisent; les hommes dissipés ou libertins ne s'en occupent point. *Je n'ai connu aucun homme de mauvaise vie, dit un auteur judicieux, qui eût lu beaucoup les casuistes; & je n'ai connu ni grand casuiste, ni grand liseur de casuistes qui ait été homme de mauvaise vie.* Un jour qu'un certain réformateur déclamoit contre les casuistes relâchés en présence d'un ecclésiastique respectable, & lui demandoit quel auteur il falloit lire pour la morale; *lisez, lui dit celui-ci, Caramuel & Escobar, ils sont encore trop sévères pour vous.*



Vers lyriques sur le voiage fait aux Pais-bas par Sa Maj. l'Empereur Joseph II, publiés à l'occasion de l'inauguration solennelle de ce Prince dans la ville de Tournay. A Tournay, chez R. Varlé, in-4^o. de 8 pages.

PArmi la multitude de poèmes de tous les genres, consacrés à la gloire du grand Prince qui vient de visiter les Belges, on a distingué cette espece de cantate, où le génie de l'ode, soutenu de l'art d'un musicien

* L'abbé
Roufféau,
maître de la
muf. de la
cath. de T.
** Octob.
1770. p. 257.
— 15. Fé-
vrier 1778.
p. 254.

habile *, a fait une impreflion égale fur les
efprits & les fens. L'auteur très-connu dans
la république des lettres par fes talens pour
l'éloquence & la poëfie **, a réuni avec un
fuccès rare le langage naïf de la joie publi-
que avec la dignité de l'ode.

Des deflins fortunés du Tibre & de la Seine,
Belges, ne foyez plus jaloux :
Cachant fa grandeur fouveraine,
L'héritier des Céfars fe montre parmi vous.
Mais par cette noble impoffure,
Il ajoute aux honneurs qu'il voudroit éviter,
A l'encens que le trône affure,
La gloire de les mériter.

L'arrivée de Charles-Quint aux Païs-bas
pour châtier les Gantois, comparée à celle de
Joseph II qui ne vient que pour y recueillir
des hommages & des vœux, préfente un
contrafte plein de fentiment & de chofes.

Semblable au vainqueur de Pavie,
Le tonnerre à la main, le courroux dans les
yeux,
Il ne vient pas venger le trône & la patrie,
Punir la révolte ennemie,
Et les complots tiffus par de vils factieux.
Tout dans ces paisibles contrées
Se courbe fans effort fous des loix révérees.

Il ne voit que des cœurs founmis,
Pleins de l'ardeur la plus fincere,
Qui volent fur les pas du fils,
Comme ils auroient volé fur les pas de la Mere.

Loin du trouble & de fes horreurs,
par-tout nos cités floriffantes
De la paix goûtent les douceurs :
Le fceptre du pouvoir dans des mains bienfai-
fantes

Eft embellie de mille fleurs.

La

15. *Novembre* 1781. 423

La strophe suivante fait une digression très-heureuse sur les Monarques de l'Asie, & particulièrement sur ces chers Empereurs de la Chine dont on nous dit tant de belles choses, qu'il n'est guere possible de vérifier de fort près. La chute de cette strophe est pleine de dignité, & présente l'antithese la plus heureuse que j'aie vue depuis que notre littérature est devenue tout antithétique.

Vous mettez la grandeur à vous rendre invisibles,
Fiers tyrans de l'Asie : au fond de vos palais,
Fuyant l'aspect de vos sujets,
Au charme d'être aimés vous êtes insensibles :
Nos Maîtres, sans trahir leurs droits,
Sans avilir leur rang, s'offrent à nos hommages:
Ce n'est que pour regner en sages,
Qu'ils ne voïagent point en Rois.

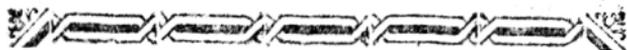
Je finirai cet extrait par la maniere pleine d'intérêt & de vérité, dont le poëte parle des Princes qui visitent leurs sujets en se dépouillant de l'éclat de la roïauté pour les mieux voir & en être mieux vus.

Quand l'astre des saisons, sous un pâle nuage
Répand la fraîcheur dans les airs ;
Le voile dont alors il couvre son visage,
Est un bienfait pour l'univers.

Rois, qui jaloux de vous instruire,
Et de rendre heureux vos sujets,
Quittez les marques de l'empire,
Pour voir vos peuples de plus près :
Si, par cet aimable artifice,
D'un vain & pompeux embarras
Vous leur faites le sacrifice ;
Votre grandeur n'en souffre pas.

Tous les yeux observent la trace,
E e

Suivent l'empreinte de vos pas ;
 Un tendre sentiment remplace
 Ce que vous perdez en fracas :
 En tempérant de sa couronne
 Les raisons trop éblouissans ,
 Un Souverain rend sa personne
 Plus digne encor de notre encens.



Reineri Safferath S. Theologiæ doctoris &c.
 Neo-confessarius practicè instructus. Colo-
 niæ Agrippinæ. Typis T. Odendall 1781,
 1 vol. in-8, se trouve chez l'imprimeur du
Journal. prix 2 liv. 8. s.

Nous avons plusieurs ouvrages sous ce ti-
 tre qui peuvent servir à diriger un jeune
 confesseur dans l'administration d'un Sacre-
 ment dont l'influence est si forte sur la con-
 science des particuliers, sur l'état général des
 mœurs chrétiennes, sur les intérêts de la
 société civile ; & dont les philosophes les
 moins religieux ont reconnu les inestimables
 effets (a). Si les hommes destinés à cet im-
 portant

(a) *Les ennemis de l'Eglise romaine*, dit
 Voltaire, qui se sont élevés contre une institu-
 tion si salutaire, semblent avoir ôté aux hom-
 mes le plus grand frein qu'on pût mettre à
 leurs crimes secrets : *annal. de l'Emp. t. 1. p.*
 41. Elle est très-bonne pour engager les cœurs
 ulcérés de haine à pardonner, & pour faire
 rendre

portant ministère, ne sauroient avoir trop de lumières, d'expérience, de sagesse & de piété; les livres qui les éclairent sur leurs devoirs, ne peuvent être rédigés avec trop de soins, & avec des précautions trop scrupuleuses, pour qu'ils ne soient point de nature à égarer ceux qui conduisent les autres. Celui que nous annonçons ici, paroît être à l'abri de ce reproche, & promet de remplir les vues louables de l'auteur. Je voudrois cependant qu'il eût plus de dignité, de force & d'onction; comme je souhaiterois en général que tout ce qui tient à la religion, portât toujours à un certain point l'empreinte du génie. On peut en mettre dans les ouvrages même qui exigent la plus grande simplicité, & c'est peut-être dans ceux-là qu'il déploie ses ressources les plus précieuses.

On trouve à la fin de ce volume sous le titre *d'instructio assistendi infirmis* (a) des

rendre par les petits voleurs ce qu'ils peuvent avoir dérobé à leur prochain.* Dict. phil. t. 1. *Que d'œuvres de miséricorde, s'écrie J. J. Rousseau, sont l'ouvrage de l'Évangile, que de restitutions, que de réparations la confession ne fait-elle pas faire chez les catholiques!* Emil. t. 3. *A l'exemple des Incas, dit Raynal en parlant des missions du Paranaï, les Jésuites ont établi le gouvernement théocratique, mais avec un avantage particulier à la religion qui en fait la base: c'est la pratique de la confession infiniment utile. Elle seule tient lieu de loix pénales, & veille à la pureté des mœurs.* Hist. phil. & pol. t. 3. p. 250 edit. de Liège.

(a) *Instructio assistendi.* Avec quel goût un esprit nourri de la belle latinité peut-il lire

avis raisonnables & salutaires de la maniere dont il faut consoler & exhorter les malades. On y découvre la bienfaisance toute divine de la religion, qui ne perd point l'homme de vue dans quelque situation qu'il se trouve; qui redouble ses soins & ses secours, quand il est dans la détresse & la souffrance; qui lui tend une main charitable quand le monde avec ses espérances fuit devant lui, & qui envoie sa vivifiante clarté jusques dans la nuit du tombeau.

un ouvrage dont le titre même est un barbarisme repoussant! On trouve cependant des passages qui pourroient en quelque sorte compenser ce désagrément, s'ils étoient plus multipliés. Tel est le suivant qui présente en même tems un avis important. *Apud infirmos, maxime quibus morbus infestior, caput debile & ratio non perinde lucida, haud temerè & confestim, sed sensim, leniter & per intervalla pia sunt monita ingerenda, ut aegrotis spatium detur, audita non nihil ruminandi; nam & oleum copiosius & cum impetu effusum lampadem non alit, sed extinguit; & præceps imber arva subvertit, ast qui sensim decidit, terram subit, irrigat & foecundat.*





Lettre sur l'émeute arrivée à Londres le 2 Juin 1780 & sur les Anglois. Se trouve par-tout & nulle part, & chez l'imprimeur du Journal. Petite brochure in-12°. de 34 pages. Prix 15 f. de France.

IL y a dans cette petite brochure des réflexions piquantes sur un événement trop connu, & dont les véritables causes ne le font pas assez. La lâcheté révoltante, ou pour parler plus bénignement, la prudence pusillanime avec laquelle les juges ont abfout l'auteur d'une des plus odieuses fédérations qui ait défolé une ville qui en a tant vu naître (a), a achevé de répandre des ténèbres sur un objet qu'on n'a jamais cherché de bonne foi à éclaircir. Les raisons que l'auteur de la *Lettre* allegue, font certainement les moins apparentes. Il n'est guere possible d'imaginer qu'on ait dirigé contre les François un tumulte qui devoit leur être si favorable, & dont le succès leur eût effectivement assuré les plus grands avantages. Cette opinion est d'ailleurs réfutée par le fait. A quoi bon les violences faites aux Catholiques anglois, les profanations exercées dans l'hôtel du ministre de Sardaigne,

(a) Suite de cette foiblesse du gouvernement, & progrès allarmans du fanatisme. 15. Octobre 1781, p. 293.

si les séditieux n'avoient eu d'autre but que d'exterminer les François ? Ce qu'il dit pour absoudre les Protestans du reproche de fanatisme , n'est pas plus fondé. Il est certain que sans l'enthousiasme de secte , ils ne se fussent pas prêtés aux vues de leur chef , quelles qu'elles fussent. On trouve cependant dans cette Lettre des observations vraies , & qui dans ces tems où le systême de l'anarchie fait des progrès effraians , ne doivent pas paroître déplacées , quand même les préjugés nationaux y auroient quelque part. Telle est la suivante sur le caractère des Anglois. " Leur

31 goût pour les séditions n'est pas moins
 32 connu dans l'histoire que leurs alliances &
 33 leur ancienneté. Quand on échauffe l'imâ-
 34 gination des jeunes gens , & qu'on fait
 35 entrer l'amour de l'indépendance dans
 36 l'éducation des personnes qualifiées , on est
 37 assuré de préparer des révolutions & de
 38 rendre la noblesse turbulente. C'est un
 39 lord qui excite aujourd'hui la tempête
 40 dont l'Angleterre pourra conserver un long
 41 souvenir. Elle a beau n'imputer qu'au peu-
 42 ple ce forfait : elle sera toujours repréhen-
 43 sible dans son administration , tant qu'on
 44 la verra tolérer les excès d'une populace
 45 effrénée , qui outrage les étrangers , qui se
 46 joue des grands , qui insulte les ambassa-
 47 deurs , & qui perpétue son fanatisme en
 48 brûlant le Pape tous les ans , malgré le
 49 respect qu'on lui doit dans toutes les com-
 50 muniions. Si la loi est impuissante , qu'on
 51 la réforme ; si ceux qui sont chargés de

„ la faire exécuter manquent de courage,
 „ qu'on les destitue „

Le parallele de Paris & de Londres est
 entierement à l'avantage de la premiere; &
 il faut avouer que ce parallele a tous les
 traits de la justesse & de la vérité. C'est une
 nouvelle preuve de la précellence des gou-
 vernemens monarchiques sur la constitution
 si faussement & si ridiculement vantée de
 ces turbulens insulaires. “ Voilà deux capi-
 „ tales immenses, Londres & Paris, sur qui
 „ le monde entier a les yeux ouverts. L'une
 „ sans inquisition (par la sagesse d'un seul
 „ magistrat) jouit de la sureté comme du
 „ repos, ne monte à toutes les nations qui
 „ la visitent que de la douceur & de l'hon-
 „ nêteté, ne retentit que de cris d'allégresse
 „ & de l'amour qu'elle doit à son Roi. L'au-
 „ tre toujours prête à se révolter laisse l'é-
 „ tranger, ainsi que le citoyen, dans une
 „ crainte continuelle d'être mis en pieces ou
 „ d'être incendié, répète sans cesse des pro-
 „ pos féditieux, ne respecte enfin ni le pro-
 „ fane ni le sacré. Londres, encore fumante
 „ du sang & du feu dont ses murs sont im-
 „ pregnés, Londres atteste d'une maniere
 „ terrible cette triste vérité „

On ne peut contester ce que l'auteur dit
 à la gloire de sa patrie, touchant les grands
 hommes qu'elle a produits dans tous les gen-
 res, & qui fussent pour prouver que mal-
 gre les enthousiasmes factices de quelques po-
 litiques en vogue, les républiques ne sont
 pas plus fécondes en talens & en vertus que

les gouvernemens absolus. " On ne cesse de
 „ nous dire, que les grands hommes ne
 „ peuvent exister dans les monarchies : mais
 „ la licence est-elle donc l'héroïsme ? Sera-t-
 „ il donc nécessaire de fronder les Souverains
 „ & les loix, de parler & d'écrire sans re-
 „ tenue pour acquérir de la gloire & se faire
 „ un nom ! Les annales des François n'of-
 „ frent-elles pas à tous les siècles des minis-
 „ tres, des prélats, des guerriers, des ma-
 „ gistrats, des auteurs, qui agirent, qui par-
 „ lerent, qui écrivirent avec la plus grande
 „ force & la plus grande liberté ? La cabale
 „ peut sans doute écarter des hommes que
 „ la patrie réclame comme des citoyens ca-
 „ pables de la servir & de l'honorer ; mais
 „ où ces abus furent-ils plus fréquens que
 „ dans l'Angleterre (a) ? „

L'auteur finit par cette espèce d'épiphonème qui exprime une vérité frappante. *La trop grande liberté conduit à la licence, & l'anarchie, toujours limitrophe du despotisme, aux plus grands malheurs.*

(a) L'académie des sciences, belles lettres & arts de Besançon, a résolu de faire traiter à fonds la question dont l'auteur de la Lettre s'occupe ici. Elle propose pour le prix d'éloquence, qu'elle distribuera le 24 Août 1782, le sujet suivant : *Les vertus patriotiques peuvent s'exercer avec autant d'éclat dans les monarchies que dans les républiques.* Il y aura trois médailles de 350 liv. chacune pour ce sujet, qui avoit été déjà proposé. La bonté des ouvrages pourra déterminer à réunir ou à diviser les prix.



Entwurf zum Versuche einer zwischen den
streitigen Theilen im Römischen Reiche
vorzunehmenden Religions-Vereinigung.
*Plan de réunion des différentes religions
autorisées dans l'empire.* A Francfort & à
Leipsick chez Bayrhammer. 1711.

DANS le *prospectus* de cet ouvrage on assure que c'est le fruit d'un travail qui depuis plusieurs années occupe des théologiens catholiques & protestans, & que les deux partis sont déjà d'accord sur plusieurs points capitaux. Quel est le chrétien qui ne souhaite le succès de cette intéressante & charitable entreprise? Quel est l'homme instruit qui puisse l'espérer? Si dans quelque tems l'on a été fondé de concevoir une idée avantageuse d'un projet de cette nature, c'étoit lorsque le célèbre Bossuet & le savant Leibnitz unissoient leurs lumières & leurs vues de conciliation, pour abolir le schisme odieux qui divise les enfans d'un même Evangile. Qui osera se flatter d'être plus heureux que ces deux grands hommes, si extraordinairement considérés dans les deux communions? Cependant à bien prendre les choses, les difficultés ne doivent pas paroître insurmontables. Les Protestans éclairés conviennent volontiers de la nécessité d'un chef, d'un tribunal infaillible, de la perpétuité & indestructibilité de l'Eglise. La concession de ces points doit

préparer l'accommodement des autres. Si les Catholiques ne peuvent renoncer à l'ensemble ou à quelque article pleinement décidé de leur foi; les Protestans qui ne reconnoissent point de jugé ni de règle sûre, & qui ont tant de fois varié, ne doivent avoir aucune peine à faire quelque réforme dans leurs différentes confessions. Les désordres & les abus dont les récits exagérés ont si étrangement prévenu les esprits des peuples contre l'Eglise romaine, ou ont entierement cessé, ou sont aussi odieux aux Catholiques qu'aux Protestans, & rien ne s'opposera de leur part à ce qu'ils soient irrévocablement abolis. Quoiqu'il en soit du succès que la Providence destine à cet ouvrage; je souhaite que ceux qui y travaillent, y procedent de bonne foi, que ce soient des gens profondément éclairés, & animés d'un vif amour de la vérité, je dis de cette vérité simple, immuable, indivisible qui constitue la sainteté & la divinité de la religion chrétienne, & à laquelle on ne peut déroger en aucun point sans mettre par terre tout l'édifice de la foi; que le souffle brûlant d'une funeste philosophie n'ait point desséché leur cœur, ni égaré leur intelligence; qu'en voulant réunir les esprits, ils se tiennent en garde contre le système odieux d'une froide & désespérante indifférence, qui en éteignant le zèle pour le dogme, ébranle encore tous les fondemens de la morale; qu'ils abhorrent cette politique absurde, devenue la doctrine de mode & de vogue, qui exalte tant de têtes parce

15. Novembre 1781. 433

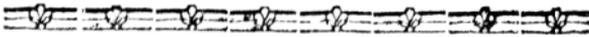
qu'elle donne la sanction des loix à tous les genres de corruption; cette lâche & imbécille tolérance, qui rapproche, qui confond par un mélange cruel & dénaturé non-seulement la vérité & le mensonge, l'opinion & la foi, les systèmes de caprice & la parole invariable de Dieu; mais encore l'innocence & le crime, l'iniquité & la justice, les honneurs de la vertu & l'abomination du vice, l'intégrité des mœurs & la plus effrénée licence. Quel supplice pour les gens de bien! Non, le tyran d'Argylline n'en inventa pas de plus affreux, en collant les morts sur les vivans, des membres dissous par la pourriture sur des corps pleins de force & de fanté:

Mortua quin etiã jungebat corpora vivis, Æn. 1. 8.
Componens manibusque manus atque oribus ora; v. 485.
Tormenti genus!

J'aime bien mieux cette fougue de malédiction & d'anathème, qui renvoie jusques dans l'ame des générations futures le germe de la haine & de la plus implacable aversion, qui dévoue à un divorce éternel ce qui par sa nature & ses incompatibles propriétés ne peut produire qu'une union monstrueuse:

Stirpem & genus omne futurum 1. 4.
Exercete odiis.
Nullus amor populis nec foedera sunt.





Breves descriptiones univerfarum hujus mundi rerum, ex Comenio collectæ ac teneræ juventuti propositæ. Augustæ Vindelicorum 1781. *Se trouve chez l'imprimeur du Journal.* 1. vol in-8°. Prix. 12 sols de France.

IL y a dans l'espérance que le collecteur des notions de toutes les choses de l'univers s'est faite de l'utilité de son ouvrage, une espèce de contradiction. La plupart de ces notions sont celles qu'on donne aux enfans quand ils savent un peu plus qu'articuler des mots, & alors ils sont bien loin de savoir parler latin: & lorsqu'ils savent parler latin, leurs connoissances sont en général supérieures à ce qu'on leur apprend ici. On fait que Comenius d'où l'on a tiré ces explications premières des choses, étoit une espèce d'empirique, qui prétendoit gouverner l'esprit humain à peu près comme les médecins de ce nom gouvernent les corps. Du reste il y a ici de bonnes choses, des idées saines en matière de morale & de métaphysique; & si c'est un jeu d'enfant, ce n'est pas au moins un jeu à se casser la tête.



Synopsis juris ecclesiastici publici & privati, quod per terras hæreditarias augustissimæ Imperatricis Mariæ Theresiæ obtinet. Editio secunda. Coloniz Agrippinæ, apud Thomam Odendall 1781. *Se trouve chez l'imprimeur du Journal.* Prix 6 sols de France.

CE petit volume de 61 pages imprimé d'une manière assez désagréable sur du papier gris, est l'ouvrage d'un homme de bien que la nouveauté n'a point détaché des anciens principes. Il présente les notions fondamentales du droit ecclésiastique, d'une manière claire & méthodique; on y trouve divers points d'érudition amenés sans ostentation & sans pédanterie. Dans un tems où les nations & les particuliers travaillent à l'envi à vérifier les reproches du Prophete, touchant *la subversion du droit & des maximes de la justice éternelle* *, une production de ce genre mérite des éloges distingués.

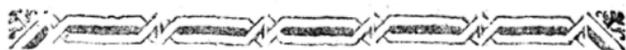
* *Mutaverunt jus, dissipaverunt fœdus sempiternum.* Mai. 24.

Extrait d'une lettre adressée à l'auteur du Journal.

Vous avez vu peut-être dans les feuilles publiques l'annonce d'une grosseffè

précoce dans une petite fille de 9 ans, native de Habbeye-la-neuve, village du païs de Luxembourg. Quoique de tels événemens soient absolument dans l'ordre des choses possibles, je vous dirai comme une nouvelle preuve de l'audace avec laquelle on impose tous les jours au public, qu'il n'y a dans cette annonce pas un mot de vrai; que ma profession m'ayant appelé sur les lieux où j'ai tout examiné par moi-même, j'ai vérifié que tout ce fracas de nos prétendus naturalistes se réduisoit à une espèce de mole, qui comme vous savez n'est point une chose extraordinaire, ni qui doive occuper l'attention des physiciens (a). Je suis &c.

(a) Les curieux peuvent consulter sur cette matière la savante dissertation de Lamzweerde, *Historia naturalis molarum uteri, in quâ accuratius de naturâ seminis ejusque naturali in sanguinem regressu disquiriur. Lugduni-Batavorum, 1686* . . . Molas edere possunt puellæ, etiam volantes, absque coitu.



 Lemarié, libraire sous la tour à Liege, distribue la *Censure de la faculté de théologie de Paris contre l'histoire philosophique &c.* 1 vol. in-8^o. de 171 p. prix 2 escal. ou 25 fols de Fr. Cette Censure extrêmement bien rédigée, est un des meilleurs écrits qui ait paru en ce genre. La clarté, la force, la dignité du langage, jointes à

l'intérêt que la vérité inspire par elle-même, fixeront certainement le suffrage des lecteurs chrétiens. Comme les docteurs ont extrait fidèlement & cité avec la plus rigoureuse exactitude un grand nombre de passages, qu'ils ont classés avec beaucoup d'ordre selon la suite & la dépendance la plus naturelle des matières; ce petit ouvrage peut suffire pour connoître à fonds la volumineuse *Histoire des deux Indes*, ainsi que le caractère de l'auteur, le genre de sa philosophie & la nature de ses lumières politiques. On le trouve chez l'imprimeur du Journal.

Plusieurs personnes qui ne sont pas abonnées au Journal, souhaitent d'avoir les Observations qui ont paru dans le n°. du 1. Novembre, on les a imprimées à part, & on les trouve à Bruxelles chez LeFrancq; à Liege chez Lemarie.



MOien assuré de faire passer tout de suite le Hoquet; c'est d'avaler un peu de vinaigre. On vient de faire cette découverte, ou plutôt on l'a renouvelée des anciens. Pline en parle en termes formels: *Singultus cohibet*. Il ajouta qu'en le respirant, on arrête l'éternument, quelquefois très-incommode, *sternutamenta olfactu*. Lib. 23 cap. 27. Combien d'autres propriétés n'attribue-t-il pas encore au vinaigre? Il seroit bien à désirer que les médecins voulussent tenter de nouveau ces essais, au lieu d'employer des remèdes souvent coûteux, ou qui ne sont pas communs, tandis que le vinaigre se trouve par-tout & à peu de frais. Par exemple, Pline dit que les médecins qui n'avoient pas su combien le vinaigre étoit un excellent spécifique contre la piqure des aspics, eurent lieu de l'apprendre

de son tems. Un homme avoit marché sur un aspice qui l'avoit piqué: il portoit une outre remplie de vinaigre. Toutes les fois qu'il dépofoit son fardeau, il éprouvoit les douleurs de fa piqûre; quand il le reprenoit il ne sentoit plus rien*. C'étoit un indice clair que le vinaigre étoit le véritable remede pour son mal: on lui en fit boire, & il fut foulagé. *Nesciére medici, quantum contra aspidas polleret. Nuper ab aspide calcata percussus utrem acetii ferens, qui ties deposuisset, sentiebat ictum, alias illaso similis. Intellectum ibi remedium est, potuque succursum.* Si le fait se trouve encore confirmé par l'expérience, quelle ressource pour les pauvres gens de la campagne, si souvent exposés aux morsures des bêtes venimeuses, & qui ne peuvent pas se procurer l'eau de Luce, l'alkali volatil fluor, dont ils ignorent même le nom!

* Rien n'oblige à croire qu'il n'y a pas ici quelque hyperbole à la Plinc.



Le *Palais* est le mot de la dernière Enigme.

LOGOGRIPE.

*M*on tout peut rafraîchir dans la chaude saison;
 Mon buste comme il est, mes pieds par anagramme
 Donneront au lecteur, tous les deux une femme;
 Mon chef est une ville, & ma queue un oignon.



Ad metæ scopulum lentè fellino propinquæ.
 Duri sum fati nuntius atque via.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 26 Septembre.) Le Ramadan, ou mois de jeûne, pendant lequel le cours des affaires est presque interrompu, & les Turcs dorment le jour & se divertissent le soir, fut fini le 18 : ce même jour le Grand-Seigneur revint de sa maison de plaisance à Beschib-Taschi en cette ville, & y reçut les complimens de ses ministres au sujet de la fête du Bairam : puis Sa Hauteffe après cette cérémonie retourna au dit château qu'elle quitta enfin le 24 avec toute sa cour pour rentrer en cette capitale. On publia les changemens survenus dans les emplois, & l'on apprit entr'autres que Gendisch-Mehemet bacha avoit été nommé gouverneur de Belgrade, & que Hamid-Effendi avoit été déclaré Tersana Emini, ou surintendant des chantiers & arsenaux. — On a annoncé à M^r. de Bulgakow, nouvel envoyé de l'Impératrice de Russie, qu'il auroit demain sa première audience solennelle du grand-visir. — Il a été envoyé au capitambacha un firman par lequel il lui est enjoint de rentrer avec sa flotte, dans le port de Constantinople.

II. Part.

FF

On mande des frontieres de cet empire que la fête du Bairam célébrée par les Mahométans de Belgrade pendant trois jours, a été ensanglantée par un événement innocent dans son principe. Quelques jeunes gens s'amusoient à tirer des pistolets dans les rues de la ville; il s'en est trouvé de chargés à balles; malheureusement un d'eux par inattention ou méchanceté a blessé un vieillard qui rentrait chez lui; cet homme est tombé & s'est cru mort. Dans l'instant le peuple a couru aux armes, & l'on a poursuivi les tireurs à coup de fusils: ceux-ci ont été chercher les leurs, sont revenus sur le champ de bataille, & de part & d'autre il est resté 17 morts sur la place; beaucoup ont été blessés: les femmes jettoient des cris épouvantables pendant cette sanglante scène & plusieurs sont très malades de la peur dont elles ont été agitées.

R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 5 Octobre.*) Sa M. I. a envoyé au sénat dirigeant une ordonnance spéciale en date du 17 du mois dernier, pour la levée de recrues dans toute l'étendue de son empire, à raison d'un homme sur 500 (a). — Le 21 du mois dernier, la cour prit le deuil pour 8 jours à

(a) Ce qui suivant mes calculs ne donnera que 11 à 12 mille hommes.

15. *Novembre* 1781.

441

l'occasion de la mort de la Princesse Eléonore de Savoie, sœur du Roi de Sardaigne. — Les boutons ont enfin paru chez les deux jeunes Grands-Ducs inoculés, & n'ont pas tardé à se sécher.

L'Impératrice a nommé le 2^e. fils du feld-maréchal comte de Romanzow, son envoyé au cercle du Haut-Rhin, ainsi qu'aux cours électorales de Mayence, de Trèves & de Cologne. Les ministres étrangers ont eu le 29 l'honneur de souhaiter un heureux voyage au Grand-Duc & à Mde. la Grande-Duchesse de Toutes-les-Russies, qui se sont mis en route le 30. On ne peut former que des conjectures vagues sur la durée du voyage que le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Russie, ont entrepris; mais on croit que l'absence de L. A. I. fera d'une année.

PLESCOW dans la Russie-Blanche (*le 6 Octobre*) Le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Russie, arrivèrent en cette ville, le 3 de ce mois à 8 heures du soir, assistèrent au *Te Deum* qui fut chanté dans notre église cathédrale, & se rendirent au palais où L. A. I. reçurent, le lendemain, les hommages d'une cour nombreuse & brillante. Le grand-maréchal de Klopman qui avoit été envoyé par le duc de Courlande, pour complimenter L. A. I., leur fut présenté le même jour. Le prince de Repnin notre gouverneur-général donna hier un grand souper à ces illustres Voyageurs. L. A. I. laissèrent échapper un témoignage bien précieux de leur sensibilité, par l'intérêt qu'el-

F f 2 les

les parurent prendre à l'accident du baron d'Igelström qui se rompit le pied en descendant de sa voiture. Elles sont reparties ce matin à 8 heures, pour Polotzkow.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 15 Octobre.) Le Roi est parti le 5 de Varsovie, pour aller à la rencontre de Mgr. le Grand-Duc & de Madame la Grande-Duchesse de Russie, qui passeront quelques jours avec Sa Majesté à Wisniowice, terre appartenante au comte de Mniszeck: l'on assure, qu'il a été assigné au Roi 50 mille ducats du trésor de la république, pour défrayer ce voyage & le séjour de L. A. Imp. en Pologne: elles sont attendues vers le 9 Novembre à Bielitz: les gardes d'honneur, qui seront postées aux endroits où elles passeront la nuit dans les Etats de l'Empereur, sont déjà rendues à leurs stations. Outre le comte de Brigido, gouverneur-général de la Pologne-autrichienne, le comte de Harrach est nommé pour recevoir L. A. Imp. à Kiovie: & le comte de Kaunitz, ci-devant ambassadeur à Naples, est désigné pour faire les honneurs près de leurs personnes. Madame la Grande-Duchesse, née Princesse de Wurtemberg, aura le plaisir de voir sa famille à la cour impériale.

E S P A G N E.

MADRID (le 10 Octobre.) Il est arrivé de Vienne un garde-noble hongrois avec des dépêches importantes de la part de l'Empereur pour le comte de Kaunitz, ambassadeur de S. M. I. & R. A. en cette cour. Ces dépêches furent aussitôt expédiées à St. Idéphonse où se trouve la cour avec tous les ministres que le Roi avoit invités à une chasse générale; il ne transpire rien de leur contenu; on ne pense ici qu'à pousser la guerre avec la plus grande vigueur. On prévoit pourtant que le siège du fort St. Philippe sera des plus sanglans, vu l'obstination & les dispositions faites par le commandant pour le défendre, n'y manquant pas sur-tout de vivres & de munitions, comme on l'avoit dit d'abord. On croit que Don Cordova va partir de Cadix pour aller croiser à la hauteur de Minorque, & s'opposer aux tentatives des Anglois qui voudront sans doute jeter du secours dans la place.

*Extrait d'une lettre de Mahon, en date
du 18 Septembre.*

« Notre armée est toujours campée vis-à-vis du fort St. Philippe, que nous avons refermé par une chaîne de postes depuis la Nueva-Arabal, jusqu'à la tour de Bénifaide: de sorte que rien ne peut ni entrer ni sortir. Nos partis avancés inquietent de tems en tems la garnison, en s'approchant des palissades. Le 13 dans l'après-midi, notre général alla reconnoître les postes, & à l'entrée de

la nuit, il s'approcha de la place jusqu'au pied du glacis, accompagné seulement du comte de Cifuentés. Sans doute il donna des ordres relatifs à ce qu'il avoit observé; car pendant la nuit du lendemain, les volontaires de Catalogne attaquèrent les gardes avancées que les ennemis avoient hors du chemin couvert, & ils les forcèrent de rentrer, malgré le feu très vif des assiégés qui bordoient les remparts. Ce feu de mousqueterie allarma un peu le camp qui n'étoit pas prévenu; mais les chefs en étant informés, ils parvinrent aisément à faire rentrer les troupes, qui à la première alerte avoient pris les armes dans le dessein de soutenir l'attaque. Le lendemain, le général étant paru au camp, l'armée témoigna par ses applaudissemens combien elle étoit satisfaite du courage & de l'activité qu'il montre dans toutes les occasions ».

« Les mauvais tems qui survinrent après notre débarquement, obligerent notre escadre & les bâtimens du convoi de chercher un abri convenable dans le port de Fornella où l'on a débarqué l'artillerie. Le général a fait construire un chemin de 5 lieues depuis ce port jusqu'à Mahon; & après l'avoir reconnu, le 12, étant accompagné du maréchal-général des logis, commandant des ingénieurs, les canons & les caissons d'artillerie sont arrivés par cette route. Quant aux autres effets, on a trouvé plus expédient de les faire arriver par des bateaux qui se rendent à la calle de la Mosquitta d'où on a tracé une route de demi-lieue jusques à la calle de Plata. On travaille aussi à former un bac, au moien duquel on traversera le port vis-à-vis le parc d'artillerie. Il paroît qu'en conséquence des inquiétudes qu'on donne à la garnison, le gouverneur a craint la révolte des Mahonois qu'il avoit fait entrer dans le fort, puisqu'il les a renvoyés ».

CADIX (le 5 Octobre.) Le patron Ignace Domenec, qui avec son féloucon pêcheur

15. *Novembre 1781.* 445

cheur nommé Saint Christ du Grao , étoit parti de ce port pour Buenos-Ayres en compagnie de Don Pedro de Saldortum , & y an-
cra le 17 Mars , en remit à la voile le 7 Juillet , & a abordé aujourd'hui dans cette baie. Il rapporte que pendant son voiage pour cette destination il n'a rien eu de nouveau , sinon " qu'il échoua en entrant dans le fleuve de la Plata , dans le parage nommé la pointe de Busco , & que quoi-
qu'on lui offrit un autre bâtiment pour revenir en Espagne , il aima mieux revenir avec le même , après l'avoir fait radouber , tant parce que c'étoit le sien , que parce qu'il en connoissoit la bonté. On a beaucoup admiré la résolution & l'industrie avec lesquelles il est venu à bout de conduire par des allées & des venues les paquets du gouvernement dont il étoit chargé. Aussi-tôt après le retour de ce bâtiment en ce port , nous cherchames à contenter le désir que nous avions de favoir si l'on devoit croire ou non ce qu'on avoit marqué dans des gazettes étrangères , & sur-tout dans les feuilles angloises , touchant le commodore Johnston qu'on supposoit avoir débarqué à Montevideo , des troupes depuis le 22 Juin , & d'avoir fait sur la côte , des prises de conséquence , ajoutant qu'il avoit été envoyé non-seulement pour faire une invasion dans le pais , mais encore pour aider & distribuer des armes à quelques rebelles de ces provinces. Mais par les lettres & papiers que nous ont remis le patron Domenec & le

pilote Don Pedro Saldortum, nous avons appris que non-seulement ce commandant anglois ne s'étoit pas fait voir dans ces parages avant le départ de notre bâtiment qui se fit le 7 Juillet, mais même que nos généraux sont prévenus & disposés à le bien recevoir lui & tout autre ennemi qui se présentera. Quant au projet qu'on attribue à ce commandant, il retireroit peu d'avantages de son entreprise, parce que suivant les mêmes lettres, dans aucun des parages où il pourroit donner du secours, il n'y a eu aucun trouble ni aucune nation qui puisse en accepter; & quoique dans quelques provinces intérieures du Pérou & de la Plata on ait suscité des troubles parmi des gens du bas peuple, qui pour tromper les Indiens ignorans, se disent descendans des anciens Caciques, on avoit reçu à Buenos-Aires des nouvelles authentiques, portant que Don Joseph del Valle, maréchal-de-camp des armées du Roi, envoyé par le vice-roi du Pérou avec un corps considérable de bonnes troupes, avoit mis en déroute les mutins, qui après avoir commis dans le pais, quelques vols, meurtres & autres brigandages, avoient accru leur nombre sur des montagnes presque inaccessibles, pourvus de vivres, d'armes & même de quelques piéces d'artillerie. Pour dissiper cette canaille, le maréchal-de-camp fit de si bonnes dispositions, & les troupes composées d'Espagnols & d'Indiens les exécuterent si ponctuellement, que les mutins se virent obligés de quitter

15. *Novembre* 1781.

447

les montagnes & de descendre dans la plaine, où on les attaqua avec tant d'intrepidité qu'ils furent entièrement défaits; nos troupes s'emparèrent de l'artillerie, des munitions, des habillemens, magasins de vivres, papiers & autres effets appartenans aux rebelles. Leur chef qui se faisoit nommer Tapac-Amaro, & qui se disoit Cacique de l'illustre famille de ce nom, quoiqu'il fût un Metis de la province de Tinta, se sauva par la vitesse de son cheval, qui passa une riviere à la nage, mais peu après il fut fait par ses troupes même, qui nous le livrerent. Presque tous les rebelles furent pris & châtiés, les uns plus & les autres moins; & la tranquillité fut rétablie. Cela se passa au mois de Mars „.

D A N N E M A R C K.

C O P P E N H A G U E (*le 15 Octobre.*)

Jamais le commerce de la Baltique n'a été plus florissant, & jamais la douane du Sund n'a vu passer continuellement un si grand nombre de vaisseaux que dans la guerre présente: les gros vents de l'automne & les hazards de la navigation en nos parages dans cette saison n'en ont point ralenti l'activité. Le 29 du mois dernier il arriva de la Baltique dans le Sund 96 navires de différentes nations, dont 54 anglois venant la plupart de Pétersbourg: ils furent suivis le 30 par douze autres, dont une grosse frégate marchande

chande montée de 20 canons. En revanche il entra le 5 du courant de la mer du Nord dans le Sund 85 navires sous divers pavillons, notamment une frégate de guerre angloise avec 9 bâtimens marchands sous son escorte, & le vaisseau de guerre anglois, l'Amérique, de 64 canons: ce dernier, qui venoit de Portsmouth sans aucun navire sous son escorte, est destiné à protéger avec la frégate un convoi de 133 bâtimens marchands de leur nation, qui font partie de 175 navires, mouillés actuellement dans le Sund & destinés pour la mer du Nord. — Frédéric-Charles de Rieppur, général des armées du Roi, chevalier de son Ordre &c, est mort le 2 à Oldensée à l'âge de 82 ans.

I T A L I E.

ROME (*le 15 Octobre.*) S. S. toujours animée du désir de favoriser les arts & de récompenser les artistes célèbres, vient d'ordonner à Mr. l'abbé François Albizi, de faire exécuter en mosaïque les décorations dont fera embellir l'autel de la chapelle dédiée à St. Grégoire de Nazianze, construite sous le pontificat de Grégoire XIII, en mémoire du Saint dont il portoit le nom. — Le cardinal vice-trésorier a fait publier un édit qui permet, dans toute l'étendue de l'Etat ecclésiastique, la libre importation de l'huile de raisin, propre à suppléer à l'huile d'olive, en tems de disette. Cette huile se tire des pepins de raisin: l'extraction en est connue depuis

long-tems en Italie. — Par ordre de la secretaire d'état , il doit être construit pour les premiers jours d'Octobre des bâtimens armés , qui sortiront aussitôt de Civita-Vecchia , pour couvrir les côtes pontificales & les défendre contre les corsaires algériens & tunisiens qui infestent la Méditerranée.

Le mariage du nouveau duc Antonio Ottoboni , duc de Fiano , est conclu avec la niece de S. E. le cardinal Borromei , sœur de la duchesse de Monte libretto. — La famille des comtes Rilli-Orfini , représentée en la personne du comte Jean-François de Rilli-Orfini , natif de Florence , mais Romain d'origine , a été réintégrée dans les droits de citoyen-romain par un décret solennel émané de la congrégation du sénat tenue au capitolé , qui les déclare par des titres authentiques, Nobles Romains aiant joui des honneurs les plus distingués du capitolé dès avant l'an 1407.

NAPLES (*le 2 Octobre.*) Le Roi vient de statuer à l'égard des religieux de ses Etats qui se dispuoient souvent le pas jusques dans les cérémonies de l'Eglise , qu'à l'avenir les Dominicains auroient la préséance sur les Conventuels , Observantins & Capucins : S. M. a diminué considérablement les droits d'étole , défendant aux curés d'exiger aucun droit pour l'administration des Sacremens.

FLORENCE (*le 30 Septembre.*) Par un édit du mois dernier , qu'on vient de publier , S. A. R. Mgr. le Grand-Duc a bien voulu , pour la prospérité & le soulagement

des commerçans , abroger toutes les loix qui défendent l'entrée , la sortie & le *transit* de certaines marchandises dans le grand - duché , y compris même le fer dont la fabrique & la vente ont été permises à chacun : & aiant remarqué que l'industrie & l'application de nos sujets rencontroient trop d'obstacles & de surcharge dans la multiplicité des impôts à cause des anciennes distinctions des seigneuries & territoires , comme aussi à cause du nombre de loix & ordonnances qui imposent ces droits & qui causent au public beaucoup de chagrin & d'embarras , S. A. R. a supprimé toutes ces distinctions de territoires , en les réunissant en un seul , pour être assujettis à un unique impôt ; à la réserve de quelques-uns des territoires qui n'ont pu être réunis aux autres , soit parce qu'ils étoient tout-à-fait détachés du grand-duché , soit pour d'autres raisons particulières. En conséquence de ces dispositions souveraines on vient d'imprimer un nouveau tarif général des droits qui se paieront sur les marchandises & effets qu'on fera entrer , sortir ou passer par *transit* dans le nouveau territoire réuni.

TURIN (le 30 Septembre.) Le 21 de ce mois , le Roi a tenu en cette ville , chapitre de l'Ordre suprême de l'Annonciade , pour la réception des chevaliers créés depuis 1771 ; après quoi il y a eu chapelle. Le lendemain , le comte Marcolini aiant déployé à Montcallier son caractère d'ambassadeur-extraordinaire de l'Electeur de Saxe , a fait la demande

15. *Novembre* 1781.

45

de Mde. Caroline pour S. A. S. le prince Antoine-Clément de Saxe. Il a ensuite reçu la visite des ministres étrangers & de la noblesse, après avoir fait part de son arrivée suivant l'usage. Ce même jour il y eut le soir appartement chez la Reine à Montcallier, & feu d'artifice.

Le 24 l'ambassadeur de Saxe a donné à la noblesse bal & souper dans sa maison à Turin. Un magnifique salon, plus agréable encore par l'élégance du goût, avoit été construit sur les dessins du comte Roubiland. on y établit une table de 250 couverts, qui fut servie avec beaucoup d'ordre. La somptuosité de la vaisselle, la beauté des porcelaines & de leur travail, furent généralement admirées. Le 25, le Roi donna à Stupinitz une fête avec illumination. Le 26, l'ambassadeur de Saxe donna dans sa maison à Turin une fête publique. Tout le monde y fut admis; la foule fut grande, & il y eut beaucoup de profusion. Le 27, il y eut à Montcallier appartement & concert chez la Reine. Le 28, le contrat de mariage fut signé à Montcallier par toute la famille royale, & les trois plus anciens chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade. Le 29, la bénédiction nuptiale a été donnée à Montcallier par l'Archevêque de Turin; S. A. R. le prince de Piémont aiant la procuration de S. A. S. le prince de Saxe.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 15 *Octobre.*) Le 5 de

ce mois, nous eumes le bonheur de voir l'Empereur de retour en cette ville. — S. M. vient d'ordonner ce qui suit, & enjoint à tous ceux qu'il appartient de s'y conformer.

1. Que les Acatoliques, c'est-à-dire, ceux qui font de la Confession d'Ausbourg & Helvétique, ainsi que les Grecs-défunis aient *exercitium religionis privatum*, par-tout où ils se trouveront en assez grand nombre pour être en état d'en faire les fraix nécessaires. Cet exercice leur sera accordé quand même ils ne l'auroient jamais eu en l'endroit où ils se trouvent.

2. On ne donnera à cet *exercitium religionis privatum* aucune autre interprétation, sinon que les Protestans & Non-Unis n'auront pour leurs temples & églises ni cloches, ni clochers, ni entrée qui fasse voir que c'est une église; mais que d'ailleurs il leur sera entièrement libre de bâtir leurs églises, où ils voudront, & d'exercer leur culte tant dans leurs temples que dehors, d'administrer les malades à leur maniere par-tout où ils se trouveront.

3. Dans les lieux où les Protestans & Non-Unis jouissent de cette liberté, ils resteront sur l'ancien pied.

4. S. M. prétend leur accorder *per viam dispensationis*, chaque fois sans difficulté, les droits de possession, d'indigénat, de cité, de maîtrise, ainsi que celui de prétendre aux dignités académiques, aux emplois civils dans tous les païs & villes, où ils en avoient été exclus jusqu'ici pour cause de religion.

5. Ils ne seront obligés, en quelque cas que ce soit, à aucune autre formule de serment qu'à celle qui est conforme aux principes de religion, ni contraints d'assister aux processions & fonctions de la religion dominante, à moins qu'ils ne voulussent le faire de bonne volonté.

6. Dans les élections & dispensations d'emplois (comme il est d'usage parmi les militaires avec beaucoup de fruit & sans la moindre

dre difficulté) on n'aura aucunement égard à la différence de religion ; mais on aura les yeux ouverts seulement sur l'intégrité & la capacité des compétens, ainsi que sur leur conduite tant chrétienne que morale.

7. S. M. déclare qu'elle a déjà fait parvenir ses ordres à tous ceux à qui il appartient, aux tribunaux des cercles, aux universités, domaines & aux magistrats de se conformer exactement à ses volontés & de remplir les susdits articles dans tout leur contenu.

S. M. a envoyé la même ordonnance aux chancelleries de Hongrie & de Transilvanie, au conseil aulique de guerre, respectivement à tout le militaire en général, aux districts des frontieres, aux départemens des Païs Bas & d'Italie : S. M. a déclaré que par-là elle ne prétendoit point préjudicier à des droits plus étendus, dont, en vertu des constitutions de leur païs, jouissent les Protestans de Hongrie & de Transilvanie, ainsi que les Grecs-défunis aiant des privileges *respectu exercitii publici religionis*.

Il paroît une autre ordonnance dont l'objet est de maintenir le respect & la soumission des sujets envers les tribunaux & cours de justice, & de les protéger en même-tems contre les abus d'autorité qui peuvent être commis par les personnes même chargées d'entretenir le bon ordre.

Les personnes qui avoient perdu leurs pensions, les ont ré-obtenues. — La princesse de Wurtemberg, sœur de Mde. la Grande-Duchesse de Toutes les Russies, doit arriver bientôt en cette ville : elle fera logée chez les religieuses de la Visitation. On a fait au moins dans ce couvent tous les préparatifs pour la réception de cette princesse, que l'on croit être destinée en mariage au fils aîné du Grand-Duc de Toscane.

Le couvent des Camaldules, situé à Mauersbach près de cette capitale, vient d'être supprimé ; les revenus qui en sont considérables, seront employés à une nouvelle maison d'enfants-trouvés ; les religieux qui le composoient, seront répartis en d'autres maisons de leur Ordre, & leur monastere sera changé en casernes pour la cavalerie.

On voit circuler une liste des endroits où le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Russie s'arrêteront, lorsqu'ils auront une fois mis le pied dans les Etats autrichiens, savoir 2 jours à Brody ; 1 à Busk ; 3 à Lemberg ; 1 à Javarow ; 2 à Jaraslow ; 1 à Lankut ; 1 à Schondiskow ; 1 à Tarnow ; 1 à Boknia ; 1 à Osteraw en Moravie ; 3 à Troppau ; 3 à Olmutz ; 1 à Wischau ; 3 à Brünn ; 1 à Nickelsburg ; puis à Vienne. — M^r. le comte de Brigido, président du gouvernement de l'Autriche-polonoise, est nommé principal commissaire pour y recevoir L. A. Imp. & on lui a envoyé pour les premiers fraix 200 mille florins.

L'Empereur désirant de rendre plus florissant le commerce de son royaume de Hongrie, & voulant le dégager de toutes les entraves auxquelles il étoit assujetti, vient de faire publier une ordonnance, par laquelle il confirme les privileges accordés en 1777 à la ville de Carlsbad, & la déclare absolument libre & exempte de tous droits roiaux. Toute la Hongrie se ressentira bientôt de ce nouveau bienfait : les chemins vont être réparés jusqu'aux confins de l'Esclavonie. On doit

15. *Novembre 1781.*

455

doit former aussi plusieurs compagnies de soldats de marine, uniquement destinées à protéger le commerce, & qui seront à la solde des états. — S. M. fera vendrè, le 15 Novembre, à Temeswar, & le 10 Décembre prochain dans notre ville, 35 terres des domaines du bannat de Temeswar pour la somme de près de 5 millions de florins d'empire (a).

L'observatoire d'Erlau en Haute-Hongrie vient d'être achevé, & de l'aveu du célèbre abbé Hell, astronôme de la cour impériale, il est un des plus beaux de l'Europe : M^r. Fogaraschi, élève du dit abbé, en a la direction. — Les chaleurs de l'été ont été si excessives, que toute la neige des monts carpathiens s'est entièrement fondue (b), ce qui n'étoit point arrivé depuis plusieurs siècles (c).

TRIESTE (*le 2 Octobre.*) Le vaisseau impérial le Petit-Prince de Kaunitz, venant des Indes-orientales, est entré dans ce port le 23 du mois dernier : sa cargaison consiste

(a) Ce sont celles dont l'annonce a paru sur les feuilles extérieures du Journal du 15 Juin.

(b) Cela ne peut être vrai qu'à l'égard des sommets qui regardent la Hongrie, car pour la partie opposée à la Pologne, & les vallons étroits où le soleil ne pénètre pas, je suis bien sûr que la neige y est restée.

(c) Que devient après cela & tant d'autres observations le prétendu refroidissement du globe ? *Examen des Epoq.* p. 199.

en 3758 caiffes & 266 boîtes de différentes fortes de thé, comme auffi en 4200 piéces de nanquin jaune & 1104 piéces de gelamita. Le commerce de toiles s'accroit d'un jour à l'autre dans cette place : l'exportation en est auffi confidérable que l'importation : il en paffé & il en revient beaucoup par mer. Quatre de nos négocians en ont chargé depuis peu une quantité confidérable pour cette ville. Ces marchandifes font auffi bonnes & à meilleur marché que celles que l'on tiroit de la Carinthie. L'activité & folidité du commerce autrichien dans ce port, ainfi que dans ceux de Fiume & de Buckari y attirent beaucoup d'étrangers.

BRINN. (le 6 Octobre.) On voit ici une eftampe relative à la mort de l'Impératrice-Reine. Cette Souveraine y paroît foutenue par une femme qui, dans l'attitude de la plus profonde affliktion, représente le royaume de Hongrie, de la main droite tient un voile dont elle effuie fes larmes, & de l'autre présente un écuiffon avec les armes de ce royaume. Une urne antique eft placée fur un tombeau, & on lit ces mots fur cette urne : *Casta, pia, felici, conjugii, matri, principii, Theresiæ magnæ*; c'est-à-dire, "à la chaste, pieufe, fortunée, femme, mere, Princessè, Thérèse la Grande „. On lit fur le tombeau, l'infcription fuivante, dont la précision & l'élégance latines ne peuvent que difficilement paffér dans une autre langue :
Imbellis puella Europam armis in me fuerentem

15. Novembre 1781.

457

*rentem fregi; inimicum Cæsarem sociorum
fœdere ferocientem ditione exui; viro Impe-
rium, Germaniæ novam Cæsarum domum dedi;
Ungariam æternis vexatam bellis perenni pace
fovi; Themidem, musas revexi; socrus Re-
gum, filia, conjux, mater Cæsaris hac brevî
claudor urnâ, 1780; c'est-à-dire, "jeune,
ignorant la guerre, j'arrêtai le torrent furieux
de l'Europe qui fendoit sur moi; je dépouil-
lai de sa puissance un Empereur ennemi qui
s'énergueillissoit de ses alliances; je donnai à
mon époux l'Empire, & à l'Allemagne une
nouvelle tige de Césars; la Hongrie déchirée
par des guerres éternelles, me dut les dou-
ceurs d'une paix constante; je rendis la vie
à Thémis & aux beaux-arts; belle-mere, fil-
le, épouse de Rois, mere de César, je suis
toute aujourd'hui dans cette urne ..*

AUGSBOURG (le 15 Octobre.) S.
A. R. la Princesse Eléonore de Savoie, fu-
ture épouse du Prince Antoine de Saxe, est
arrivée avant'hier en cette ville au bruit de
plusieurs décharges de canon. S. A. R. Mde.
l'Electrice douairiere de Baviere, tante de
l'Electeur de Saxe, ainsi que de son époux,
étoit venue de Munich la veille, pour lui
faire un gracieux compliment à son passage.
Une députation du magistrat a eu le bon-
heur de faire agréer un magnifique présent
de toilette à cette auguste Princesse, qui a
continué ce matin sa route pour Dresde, &
à qui on a rendu les mêmes honneurs qu'à
son arrivée : Mde. l'Electrice douairiere nous
honorerà de sa présence encore quelques jours.

BASLE (le 18 Octobre.) Les louables cantons de Zurich & de Berne n'ayant pas jugé devoir acquiescer à quelques points préliminaires, que les négatifs de Geneve avoient demandés, & que le ministre de France desiroit qui fussent réglés, avant toute tentative pour la pacification de cette ville, l'affaire a été agitée deux fois au conseil à Versailles; & après une mure délibération sur la nature & les causes des dissensions de Geneve, le Roi Très-Chrétien a reconnu, que loin de contribuer à la tranquillité de cette petite république, qu'il a toujours honorée de sa bienveillance, la garantie qui lui avoit été accordée en 1738, conjointement avec les louables cantons de Zurich & de Berne, n'avoit servi qu'à alimenter l'esprit de discorde & les passions qui agitent quelques-uns de ses citoyens: en considérant d'ailleurs combien les différens d'une petite peuplade sont peu dignes d'occuper les ministres d'une grande Puissance, & combien il leur est facile d'être induits en erreur sur des sujets aussi minucieux, S. M. T. C. a fait écrire aux deux louables cantons, co garans avec elles, du réglemeut de 1738, & à la république de Geneve, que le Roi se tient pour dégagé des liens formés avec lesdits louables cantons en 1738, pour la garantie du gouvernement de Geneve; & qu'elle leur laisse le soin de travailler à sa pacification. Voici la lettre que le résident de France à Geneve a eu ordre de remettre en conséquence aux syndics &c, le 3 de ce mois, & qui

15. *Novembre* 1781.

459

a été ensuite rendue publique par la voie de l'impression.

Lettre de S. Exc. Mr. le comte de Vergennes, ministre au département des affaires étrangères, au magnifique conseil de la république de Geneve.

A. Versailles le 28 Septembre 1781.

Messieurs. « La médiation de 1738, avoit non-seulement rétabli la paix dans votre république, mais vous avoit encore procuré 20 ans de la plus grande prospérité. Celle de 1767 produisit un effet contraire; elle devint la source des divisions qui vous tourmentent aujourd'hui, parce qu'après avoir prononcé sur vos différens, les deux cantons de Zurich & de Berne, co-garans avec le Roi de votre gouvernement, ne voulurent pas mettre le fœcu au jugement de garantie. L'amitié du feu Roi pour les cantons, l'espérance de vous voir corriger insensiblement les vices d'un accord précipité, déterminèrent ce Monarque à fermer les yeux sur ce qui s'étoit fait d'irrégulier & de contraire à la garantie & à ses vues salutaires pour votre bonheur. De nouvelles divisions étant résultées principalement de loix que vous étiez données dans un moment de trouble, le Roi, héritier de la bienveillance de ses augustes ancêtres pour votre république, faisoit depuis 2 ans de vains efforts pour vous engager à en prévenir les suites, lorsqu'enfin les circonstances ont obligé S. M. & les deux cantons à réunir leurs plénipotentiaires à Soleure pour travailler à pacifier vos différens. S. M. avoit eu occasion de remarquer dans tout le cours des négociations préalables, que les deux cantons étoient très-peu disposés à adopter ses sentimens, soit sur la nécessité de s'occuper promptement de vous pacifier, soit sur les moyens d'y procéder. Les conférences de Soleure ont démontré à S. M. qu'elle s'étoit vainement flattée de vaincre les obstacles qui

naïtroient de la part des deux cantons au succès d'une nouvelle médiation. Une lettre que j'ai reçue depuis peu de leur part, en complète la preuve. En persévérant dans le dessein de se tenir uni aux deux cantons pour pacifier votre république, le Roi, Messieurs, s'exposeroit à voir dégénérer un acte de justice, & de bon voisinage, en un sujet de discussion, peut-être interminable entre S. M. & ses co-garans, & par conséquent à prolonger vos malheurs par une suite imprévue des mesures que son auguste aïeul avoit adoptées pour vous en garantir. S. M. a pris conseil de sa prudence, de son amitié pour d'anciens alliés, de sa bonne volonté pour vous, &, après une mure délibération, elle vient de faire déclarer aux deux cantons de Zurich & de Berne, qu'elle se tient pour dégagée des liens formés avec eux en 1738, pour la garantie du gouvernement de Geneve, & que jamais elle ne réclamera leur concours à l'exécution de cet acte ».

« Par une suite des sentimens de S. M. pour votre république, elle laisse aux deux cantons le soin de vous pacifier, en leur observant néanmoins de ne pas donner les mains à une résolution qui dénatureroit votre gouvernement au point d'en faire une démocratie tumultueuse. Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, combien S. M. seroit intéressée à l'empêcher. Le Roi, en renonçant à un engagement devenu inutile, & même dangereux, vu le changement qui s'est fait depuis 1738 en Suisse, dans la manière d'envisager vos intérêts, est bien éloigné de se regarder comme dispensé de veiller à votre indépendance & à votre bonheur. Dans l'état de fermentation où vous êtes, il est malheureusement nécessaire de prévoir, qu'il pourroit survenir parmi vous tels actes de violence que le Roi, comme protecteur de votre république, comme intéressé à sa tranquillité, seroit obligé de réprimer. S. M. a pris des mesures en conséquence: elle m'ordonne de vous déclarer, Messieurs, qu'elle prend tous les ordres de votre Etat sous sa protection,

15. Novembre 1781.

461

& que si, qui que ce soit attentoit à la vie ou à la liberté d'aucun des individus de la république, sans que le gouvernement eût & emploïât la force nécessaire pour l'en punir, S. M. se charge de ce soin ; ainsi que de rétablir sur le champ le bon ordre parmi vous, par tous les moïens que sa puissance lui met en main. Quiconque voudroit faire regarder cet acte de protection, devenu nécessaire pour prévenir votre perte, comme une entreprîse contre votre liberté, ne pourroit le faire qu'à mauvaise intention. S. M. veut qu'il n'y ait dans Geneve ni oppresseurs ni opprimés ; & elle prête à la république la force qu'un parti pourroit lui ravir. Après vous avoir rassurés, Messieurs, contre toute tentative qui pourroit vous plonger dans les horreurs de la guerre civile, S. M. augure assez bien de vos concitoyens, pour croire que ces précautions seront superflues, & que les partis qui vous divisent, écouteront les paroles de paix qui leur seront portées par les deux cantons. Une chose qui intéresse surtout le Roi, & à laquelle vous ne pouvez, Messieurs, avoir trop d'attention ; c'est que vous devez faire en sorte que ce soient toujours les personnes les plus sages, les plus intégres & les plus intéressées à l'indépendance de votre ville qui influent dans son gouvernement ». *Je suis très-parfaitement, Messieurs, votre très-humble & très-affectionné serviteur,*
de Vergennes.

LIEGE (le 29 Octobre.) Notre Evêque & Prince justement allarmé des progrès effrayans de l'irréligion, & sur-tout de la multitude de profélytes qu'un apostat devenu trop fameux s'est faite dans ce païs où il a séjourné quelque tems (a), vient de faire publier

(a) *La fureur de faire des profélytes, dit J. Rouffeau, a toujours appartenu aux Athées.*

blier & prononcer dans toutes les églises le mandement suivant.

“ François-Charles , par la grace de Dieu
 „ Evêque & Prince de Liege , Prince du
 „ Saint Empire Romain , duc de Bouil-
 „ lon , marquis de Franchimont , comte de
 „ Looz & de Horn , baron de Herstal ,
 „ &c. &c. &c. A tous ceux qui ces pré-
 „ sentes verront , salut. Ce n'est pas sans la
 „ plus vive douleur que nous venons de
 „ voir s'élever du sein des brebis confiées
 „ à nos soins , un homme turbulent , assez
 „ audacieux pour oser publier , par une témé-
 „ rité inouïe , une piece de vers insultante
 „ pour tous les genres d'autorité , con-
 „ tenant l'éloge de l'abbé Raynal , dont les
 „ ouvrages sont si justement proscrits , con-
 „ damnés , comme impies , blasphématoires ,
 „ séditieux , tendans à foulever les peuples
 „ contre l'autorité souveraine & à renverser

Ce philosophe regarde cette démangeaison comme un *vrai fanatisme*. Bayle leur fait le même reproche , & les envisage comme les ennemis personnels de ceux qu'ils travaillent à précipiter dans leurs désespérantes erreurs. “ S'ils étoient sages , dit ce sceptique ,
 „ ils n'auroient garde de publier leurs sen-
 „ timens. Par charité & par générosité ils
 „ fortifieroient plutôt les jeunes gens dans
 „ des doctrines qui peuvent les préserver
 „ des débauches , & leur donner des con-
 „ solations dans leurs miseres par espérance
 „ d'une éternité bienheureuse ”. *Dict. crit.*
 art. *Desbarreaux*.

12 *les fondemens de l'ordre civil.* Ne pouvant
 13 ni tolérer ni diffimuler une entreprise auffi
 14 hardie, nous jugeons devoir rendre pu-
 15 blique l'indignation que nous avons ref-
 16 sentie à la lecture de cette piece scanda-
 17 leufe, portant le titre de *la Nymphe de*
 18 *Spa* à l'abbé Raynal, dont nous enten-
 19 dons punir l'auteur felon la rigueur des
 20 loix „.

“ Et comme nous n'avons rien de plus
 21 à cœur que d'écarter de nos peuples le
 22 fouffle empoisonné de l'irréligion, & de
 23 les prémunir contre cette funefte epidé-
 24 mie, qui, par-tout ailleurs, fait les plus
 25 grands ravages, nous vous conjurons, N.
 26 T. C. F. de conferver avec foin le pré-
 27 cieux trésor de la foi, dont vous connoif-
 28 fez l'excellence & le prix: fermes & iné-
 29 branlables dans la religion de vos peres,
 30 qui a toujours fleuri dans le diocefe, &
 31 qui par fon éclat en a fait une portion
 32 diftinguée de l'héritage de Jefus-Christ,
 33 vous n'aurez que du mépris & de l'hor-
 34 reur pour les fophifmes & les attentats
 35 d'une philofophie infenfée, qui ofe s'éle-
 36 ver contre Dieu, & blasphémer contre nos
 37 myfteres „.

“ Nous ordonnons que la présente foit
 38 imprimée pour la connoiffance d'un cha-
 39 cun, & qu'elle foit publiée demain di-
 40 manche 28 du courant, dans toutes les
 41 églifes de notre cité de Liege au prône
 42 de la Meffe paroiffiale. Donné à-Liege ce
 43 27 Oçtobre 1781 „.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 25 Oôtobre.) *Du bureau de l'amirauté le 15 Oôtobre 1781.*

Le capitaine Duncan de la frégate de S. M. la Médée, arriva au bureau samedi au soir avec les dépêches du contre-amiral Graves, commandant en chef de S. M. dans l'Amérique septentrionale, à M^r. Stephens, dont voici les extraits.

A bord du vaisseau le Londres, à Sandy-Hook le 31 Août 1781.

Le 28 fir Samuel Hood arriva à la hauteur du Hook avec quatorze vaisseaux de ligne, quatre frégates, une chaloupe, & un brûlot, des Indes occidentales. Le même soir la nouvelle arriva que Mr. de Barras, chef-d'escadre de S. M. Très-Chrétienne, avoit mis à la voile le samedi précédent avec toute son escadre. Comme fir Samuel Hood avoit apporté la nouvelle des Indes occidentales, que toute la flotte françoise avoit appareillé du Cap; je résolus immédiatement de m'avancer au Sud, dans l'espérance d'en intercepter une ou toutes les deux, s'il étoit possible.

A bord du vaisseau le Londres en mer, le 14 Septembre 1781.

« Je vous prie d'informer les lords commissaires de l'amirauté qu'au moment où le vent fut favorable pour porter les vaisseaux sur la barre, qui avoit été pratiquée pour ce dessein, l'escadre fortit, & fir Samuel Hood met-
tant

15. *Novembre* 1781.

465

tant à la voile en même tems, la flotte s'avanca de conserve le 31 Août vers le Sud. Les croiseurs que j'avois distribués devant la Delaware, ne purent me donner aucune information; & les croiseurs de devant la Chesapeak n'avoient pas fait la jonction; le vent étant assez favorable, nous approchions de la Chesapeak le matin 5 Septembre, lorsque le vaisseau d'avant donna le signal d'une flotte. Nous ne tardâmes pas à appercevoir un nombre de grands vaisseaux à l'ancre, qui sembloient s'étendre à travers l'embouchure de la Chesapeak, depuis le cap Henri jusqu'au terrain du milieu: ils avoient une frégate qui croisoit devant le cap, qui les joignit; & comme nous approchâmes, toute la flotte mit à la voile & s'étendit en mer avec le vent Nord-Nord-Est. En approchant plus près, je formai la ligne en front, de maniere à mettre la flotte de S. M. sur une ligne à peu-près parallele à la ligne de l'approche de l'ennemi; quand je vis que notre avant-garde s'avançoit autant que le permettoit le Middle Groundsand, je portai en avant & mis les vaisseaux sur les mêmes cargues que l'ennemi, & à peu-près paralleles aux siennes; quoique nous ne fussions aucunement étendus sur son arriere garde. Aussitôt que je jugeai que notre avant-garde seroit en état d'opérer, je fis le signal pour avancer, & peu-après pour engager l'ennemi de près. Un peu après quatre heures, l'action commença entre les plus grands vaisseaux assez près; elle devint bientôt générale jusqu'au second vaisseau du centre vers l'arriere-garde. L'avant-garde de l'ennemi porta en avant pour mettre le centre en état de la soutenir, autrement elle auroit été coupée. L'action ne cessa entierement que peu de tems après le soleil couché, quoiqu'à une distance considérable; car le centre de l'ennemi continua à soutenir en avançant, & dans le moment parut n'avoir d'autre objet que de couvrir l'avant-garde, pendant qu'elle se portoit devant le vent. La flotte de S. M. étoit composée de 19 vaisseaux de ligne; celle des

François formoit 24 vaisseaux de ligne. A la nuit j'envoiai les frégates à l'avant & à l'arrière-garde pour pousser la ligne en avant & la tenir étendue avec l'ennemi, dans la ferme intention de renouveler l'engagement dans la matinée; mais quand la frégate la *Fortunée* revint de l'avant-garde: j'appris que plusieurs des vaisseaux avoient tellement souffert qu'ils n'étoient pas en état de renouveler l'action, jusqu'à ce qu'ils eussent réparé leurs mâts; nous ne laissâmes pas de nous tenir étendus sur l'ennemi toute la nuit. Nous continuâmes tout le jour le 6 à la vue l'un de l'autre, réparant nos dommages. L'arrière-amiral Drake arbora son pavillon sur l'*Alcide*, jusqu'à ce que la *Princesse* eût un autre grand mât. Le *Shrewsbury*, dont le capitaine avoit perdu une jambe & qui avoit eu son premier-lieutenant tué, fut obligé de carguer ses deux perroquets & de changer sa grande vergue, ayant souffert de grands dommages. J'ordonnai au capitaine Colpoys, de l'*Orphée*, d'en prendre le commandement & de le mettre en état pour l'action. L'*Intrépide* avoit ses deux vergues d'enhaut abattues, ses mâts de perroquet en grand danger de tomber, & ses petits mâts & voiles extrêmement endommagés; son capitaine s'étant conduit avec le plus grand courage pour couvrir le *Shrewsbury*. Le *Montaigue* étoit en grand danger de perdre ses mâts. Le *Terrible* avoit tant de voies d'eau qu'on y faisoit agir toutes les pompes; & l'*Ajax* avoit aussi beaucoup de voies d'eau. Dans l'état présent de la flotte, & ayant cinq vaisseaux de ligne de moins que l'ennemi, qui avançoit beaucoup au vent sur nous pendant le jour, je me déterminai à carguer après huit heures, pour n'être pas entraîné trop loin de la *Cheapeake* & pour me tenir au Nord. On a vu la ligne de bataille avec le nombre des tués & blessés. En général, les vaisseaux s'acquitterent bien de leur devoir, & les officiers & les autres qui servoient à bord se distinguèrent par leur conduite. A 8

15. *Novembre* 1781.

467

heures le vent fraîchit un peu, & me trouvant contre une mer pleine de houles, le Terrible fit un signal de détresse; j'envoyai immédiatement les frégates la Fortunée & l'Orphée pour veiller sur lui. Aiant le 10 été déterminé dans un conseil de guerre d'abandonner le Terrible & de le détruire, je pris le premier jour de calme pour cela; en même tems je distribuai l'eau & les provisions. Cela occupa toute la journée du 11; on mit le feu à la carcasse & je portai sur la Chesapeak vers neuf heures du soir. Les flottes avoient resté cinq jours successifs en présence l'une de l'autre, & quelque-fois fort près. Nous n'avions pas, dans l'état délabré où nous étions, assez d'activité pour attaquer; & l'ennemi ne fit paroître aucune inclination pour renouveler l'action, car il tint continuellement le vent sur nous & eut souvent en son pouvoir d'attaquer. J'envoyai le capitaine Duncan pour reconnoître la Chesapeak; il m'apporta pour nouvelle, que la flotte françoise étoit toute à l'ancre dans le Cap; de sorte qu'elle en tenoit le passage bloqué; je me déterminai alors à suivre la résolution d'un conseil de guerre, pour mener la flotte à New-York avant l'équinoxe & pour y employer tous les moyens possibles, afin de mettre les vaisseaux dans leur meilleur état de service; je dépêchai immédiatement la Medée, pour porter les nouvelles pour l'information de L. S. "

NB. Le capitaine Duncan rapporte qu'avant de quitter la flotte, il avoit été joint par le Prudent, de 64; & que l'avis venoit d'arriver que l'arrière-amiral Digby étoit sur la côte.

Le cap. Home, ci-devant capitaine du vaisseau de S. M. le Romney, expédié par le commodore Johnston, à bord du sloop le Lark, est arrivé le 14 au matin au bureau du comte d'Hillsborough avec des dépêches du commodore en date du 21 Août dernier, dont ce qui suit est extrait.

« Le 12 Juin nous nous trouvâmes par le degré de lat. S. 26-9, long. O. 20'24, delà je détachai le *Jafon*, l'*Active*, le *Rattlefnakle* & le *Lark* pour aller en avant aux informations.

Dans la soirée du 9 Juillet, nous trouvant au rendez-vous donné aux vaisseaux ci-dessus nommés, ils nous rejoignirent avec l'*Heldwoltemade*, vaisseau de la compagnie hollandoise des Indes orientales, commandé par le cap. *Vrolyk*, allant à Ceylan avec un chargement en munitions, provisions, & pour environ 40,000 liv. sterl. d'or en lingots; cette prise venoit en dernier lieu de la baie de *Saldanha* & avoit mis à la voile le 28 Juin; elle se rendit à l'*Active* le premier Juillet.

Je reçus du capitaine *Pigot* une masse d'informations digérées par le lieutenant d'*Auvergne*, jeune officier qui promet beaucoup: contenant en substance, ainsi que l'observera *V. S.*, que le 21 Juin, *Mr. de Suffrein* étoit arrivé dans *Falfe-Bay* avec ses 5 vaisseaux de ligne & la plus grande partie de ses transports, & qu'il y avoit cinq vaisseaux de la compagnie hollandoise des Indes dans la baie de *Saldanha*; je me déterminai en conséquence à entrer dans cette baie; je gouvernai au nord du port vers la pointe *St. Martin*, autrement appelé baie de *Ste. Helene*; je me chargeai moi-même du soin du pilotage, & jugeant la distance à la sonde, je courus sur le rivage à la faveur de la nuit; il reugnoit un brouillard épais, qui se foutint jusqu'à la matinée du 21 Juillet, le vent soufflant au N. E. A huit heures nous reconnûmes distinctement la terre qui étoit à environ quatre milles de distance, alors nous portâmes directement vers la baie de *Saldanha*; nous fumes obligés d'y entrer en faisant divers circuits, mais notre arrivée y étoit si peu attendue, & nos mouvemens avoient tant de rapidité (nous avions mis toutes voiles dehors) que les *Hollandois* eurent à peine le tems de couper leurs cables, de larguer leurs voiles de petits humiers, de faire échouer leurs vaisseaux sur le

rivage & d'y mettre le feu, au moment où le Romney jettoit l'ancre; mais nos bateaux les aborderent avec tant d'activité & nos gens se conduisirent avec tant d'intrépidité, qu'on eut promptement arrêté le progrès des flammes sur tous les vaisseaux à l'exception du Middelburg qui brûla avec une furie incroyable; comme il s'allégeoit à mesure qu'il se consumoit, il se remit à flot: alors ses mats tomberent à la renverse; & peu s'en fallut qu'il n'abordât deux des autres prises. Cependant, par l'activité des chaloupes de l'escadre, on l'éloigna à la remorque, la poupe en avant; opération à laquelle le général assista en personne. Les chaloupes n'eurent pas quitté le Middelbourg dix minutes, qu'il fut en l'air fort près de la pointe méridionale de Hotties-Bay.

Vers le même tems l'on vit aussi une chaloupe ramer vers notre vaisseau, remplie de gens vêtus selon le costume oriental, & qui faisoient d'humbles signes de soumission: ils se trouverent être les Rois de Ternate & de Tidor avec les princes de leurs familles respectives, que la compagnie hollandoise des Indes avoit long-tems tenus confinés dans l'isle, dite Roben-Eiland, avec plusieurs malfaiteurs; mais depuis peu on les avoit transférés de cette isle à Saldanha.

Avant minuit nous avions déjà remis toutes nos prises à flot, & le lendemain nous parvinmes à les gréer & à les mettre en état d'appareiller, ayant retiré les principales voiles de la hourque, qui se tenoit cachée sous l'isle, dite Schapen-Eiland, où les voiles avoient été placées, dans l'espérance que nous ne les aurions jamais découvertes. Cette hourque avoit été saisie par le Rattleknale par surprise, conformément à mes ordres pour la disposition de l'attaque. Les noms des prises sont: de Dankbaerheid, capitaine Styffel, du Bengale, de 24 canons, & du port de 1000 tonneaux; la Perle, cap. Plokker, de la Chine, de 20 canons & 1100 tonneaux; le Hancock, cap. Land, de la Chine, de 20 canons & 1100 tonneaux; le Middelburg,

cap. van Gennep, de 20 cañons & 1100 tonneaux, qui fut brûlé, venoit aussi de la Chine. Il y avoit de plus deux grosses hourques, que je ne pus commodément emmener : Et, pour ne point laisser des marques de barbarie envers un établissement, où l'on avoit si souvent pourvu à nos besoins, je ne voulus pas permettre, qu'elles fussent brûlées ou détruites ».

Un des membres les plus distingués du parlement d'Irlande se propose de présenter, à la prochaine session, un nouveau bill en faveur des Catholiques-romains & pour l'abolition de loix pénales qui subsistent encore contre eux. Le patriotisme qu'ils ont fait éclater dans les circonstances présentes, les en rendent dignes, & font espérer que le fanatisme presbytérien sera réduit au silence à leur égard. Les Catholiques d'Irlande ont signalé leur zèle dans ces derniers momens où la flotte combinée a répandu sur les côtes de cette île, des allarmes dont on n'a pas vu sans surprise le peu de fondement. La ville de Mullingen dont la plupart des habitans sont catholiques, a érigé un corps de 500 volontaires. Les négocians de Corke ont fait au commandant de cette place l'offre reçue avec reconnoissance, des sommes nécessaires pour le paiement des troupes &c.

L'enthousiasme des nos Anglois pour les lumières politiques de l'abbé Raynal, commence à se refroidir. En mettant un moment de côté le mérite de son style brillant, ils ont reconnu que ses écrits ne pouvoient qu'opérer un ébranlement total dans toute espece de constitution. On vient de publier dans

dans le *Courier de l'Europe*, des observations qu'on dit y avoir été inférées par ordre du gouvernement, & conçues en ces termes.

„ L'histoire de la révolution de l'Amérique a
 „ fait une fortune rapide. Cela devoit être :
 „ l'esprit s'y infinue habilement dans les
 „ cœurs, en caressant, en flattant leurs inté-
 „ rêts les plus délicats. *L'humanité, la triom-*
 „ *phante humanité est faite pour se gouverner*
 „ elle même, elle naît par-tout à titres égaux,
 „ c'est la dégrader que de la condamner à
 „ être esclave quelque part : asservie par la
 „ nature des sociétés civiles à obéir, presque
 „ en totalité, au moins aux loix, c'est à elle à
 „ prescrire & statuer les termes de son obéis-
 „ sance : & si une sensation douloureuse vient
 „ l'avertir de sa méprise, c'est-à-dire du far-
 „ deau trop pesant qu'elle s'est imposé, elle
 „ se réserve toujours en expectative le droit
 „ imprescriptible de réformer son erreur & de
 „ rectifier son choix par une législation plus
 „ commode & plus douce. Quand on prêche
 „ aux hommes une morale politique de cet-
 „ te nature, on est sûr d'être bien venu au-
 „ près d'eux, & d'emporter d'emblée leurs
 „ suffrages ; mais réfléchissons „.

„ Ces droits si éminens, ces privilèges si
 „ éclatans, ne seroient-ils point l'apanage de
 „ l'humanité, telle qu'elle est en sortant des
 „ mains de la nature, & antécédemment à
 „ son existence en société, c'est-à-dire, de
 „ simple théorie, de pure abstraction, & nul-
 „ lement applicables aux circonstances déter-
 „ minées où nous vivons aujourd'hui ? car
 „ nous n'en sommes plus à ces tems primi-
 „ tifs & surannés, où l'homme en entrant
 „ dans le monde tomboit entre les mains pa-
 „ ternelles : une fois émancipé, il devoit
 „ alors son unique maître, il lui étoit libre
 „ de se former en corps social de son choix,
 „ d'en façonner & refaçonner le code à son
 „ gré, si l'essai répondoit mal à son bon-
 „ heur & à ses souhaits ; mais nous naissons

„ aujourd'hui au milieu de sociétés civilisées,
 „ organisées, toutes formées, qui ont pour
 „ elles la maturité, la confiance, la pré-
 „ cription des siècles & la sanction d'une foule
 „ de peuples, nos prédécesseurs & nos pe-
 „ res : nos législations nationales sont l'héri-
 „ tage que nous a légué leur sagesse, comme
 „ nos biens & nos fortunes sont celui de
 „ leur industrie & de leurs travaux. Nous ne
 „ pouvons légitimement nous approprier celui-
 „ ci, qu'à la charge d'accepter volontaire-
 „ ment le premier. A tous ces titres n'ajou-
 „ tons-nous pas en naissant une obligation
 „ indispensable de respecter le gouvernement
 „ où nous recevons l'être, & qui est une
 „ partie du patrimoine que nous tenons
 „ de nos ancêtres ? S'il existe toujours dans
 „ les mains de la foule & de la multitude,
 „ le droit de s'inscrire contre les loix de
 „ l'administration, qui la gouverne, & de
 „ donner à l'Etat une nouvelle forme poli-
 „ tique de son choix, voilà la porte ouverte
 „ aux convulsions intestines, aux discordes
 „ civiles & à tout cet enchaînement de cala-
 „ mités qui en dérivent ; en vertu d'un tel
 „ code, voilà les hommes aux prises les uns
 „ avec les autres & autorisés légalement à
 „ s'égorger mutuellement : car enfin il n'est
 „ pas dans la bifarrerie humaine, que tous les
 „ membres d'une nation conspirent universel-
 „ lement à se réunir dans l'enceinte trop
 „ étroite d'un même avis : voilà donc deux
 „ partis contendants, & en vertu des pré-
 „ tentions de la nature humaine, tous les
 „ deux souverains & absolus. Quel sera le tri-
 „ bunal où pourront se décider en dernier
 „ ressort les droits respectifs des antagonistes ?
 „ Il n'en existe aucun autre dans le monde,
 „ que celui de la force, de la violence &
 „ des armes, c'est-à-dire du sang & du car-
 „ nage. Telles sont les fatales conséquences,
 „ qu'entraîne après elle cette doctrine politi-
 „ que qui va tant à relever les prérogatives
 „ de la nature humaine, & à les porter au-
 „ dessus de la sphère actuelle. C'est ainsi que

15. Novembre 1781. 473

„ l'abbé Raynal a sacrifié pour l'Amérique
„ insurgente la félicité nationale de toutes
„ les sociétés civiles de l'univers, en en
„ soumettant la conservation ou la dissolution
„ aux passions arbitraires de l'humanité: c'est
„ ainsi que pour réprouver la conduite ad-
„ ministratrice de l'Angleterre, & fonder en
„ conséquence un nouvel empire, il a ébran-
„ lé les fondemens de tous les empires du
„ monde, en assujettissant leurs constitutions
„ à la révision & à la sentence arbitraire des
„ sujets „ .

P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 30 Octobre.) Il vient d'être publié un édit de S. M. I. portant l'ordre de parquer ou de détruire les fangliers dans toute l'étendue de sa domination aux Pays-bas. — Le 28 il y a eu *gala* à la cour à l'occasion de l'accouchement de la Reine de France, d'un Dauphin; à onze heures L. A. R. les Gouverneurs-Généraux, se sont rendus à la chapelle du palais pour y assister à la grand' Messe & au *Te Deum*; l'abbé de Coudenberg y a officié. Il y a eu dîner, le soir appartement à la cour & spectacle au grand théâtre, que L. A. R. ont honoré de leur présence.

Nos politiques ont calculé que dans le cours de l'année dernière, les Etats, de l'Europe ont emprunté 150 millions d'écus, savoir la France 100 millions de liv. ; la Grande Bretagne 12 millions de liv. sterl. (ou 300 millions) la Russie trois millions de florins de Hollande; les Provinces-unies des Pays-bas 12 millions de florins; & ces pro-

H h 2 vices

vinces considérées comme états sont toujours pauvres, parce que les richesses nationales se trouvent dans les coffres des particuliers, & que la recette de l'état ne peut pas répondre à ses dépenses. L'Espagne l'année dernière s'est endettée pour la somme de 34 millions de piastras, dont neuf en billets d'état, & a négocié encore un nouvel emprunt en Hollande; mais pourquoi l'Europe en une année a-t-elle emprunté des sommes aussi immenses, c'est parce que les habitans d'un autre hémisphère ont voulu changer de maître, & que l'Europe fait la guerre pour ou contre un pareil projet. Voilà ce qui en a coûté à l'Europe en argent, mais que ne lui en a-t-il pas coûté en hommes? On ne craint pas d'exagérer lorsqu'on en portera le nombre à 200 mille que l'Europe aura perdus pour le seul service de l'Amérique; on ne compte pas encore les vivres qu'on y a fait passer dans le mois de Février dernier: l'Angleterre y a envoyé 100 bâtimens de transport & la France 250 sous le commandement du comte de Graffe (a).

LA HAYE (le 30 Octobre.) Mgr. le Prince Statthouder, qui a affité le 22 à la séance des Etats-Généraux, y a fait la proposition suivante.

(a) Voilà cependant la révolution à laquelle un bruyant philosophe veut obliger les bons gens d'Europe d'applaudir de tout leur cœur. 1. Novemb. p. 347.

Hauts & Puissans Seigneurs.

J'ai représenté plus d'une fois à Vos Hautes-Puissances ; tant avec le conseil-d'état que seul, la nécessité de mettre cette république dans un état suffisant de défense, tant par mer que par terre ; & je crois, qu'il est de mon devoir de renouveler encore mes instances, pour qu'il soit pris une résolution, tendant à mettre l'Etat de tous côtés sur un pied plus respectable, tant par l'augmentation des forces de terre & l'érection d'un corps de marines, suivant le plan présenté à V. H. P. par le conseil-d'état de mon avis & de concert avec moi, qu'en portant à conclusion les pétitions, qui ont été faites pour la construction de vaisseaux, le retablessément des forifications, l'approvisionnement des magasins de tout ce qui est nécessaire pour faire la guerre par mer & par terre, ainsi que la pétition afin de pourvoir les troupes de l'Etat de tout ce qu'il leur faut pour être employées en campagne : mais, craignant que mes efforts ne seront pas couronnés de plus de succès que précédemment, & qu'il ne sera pas possible d'obtenir sur tous ces points une résolution favorable, quelque indispensable qu'elle soit, si l'on veut mettre la république dans un état de défense convenable contre quiconque lui voudroit faire la loi ; considérant d'ailleurs, qu'il vaut mieux qu'on en effectue provisionnellement une partie, que de renoncer à tout en accrochant l'un à l'autre, je ne saurois manquer de proposer à V. H. P. « qu'il soit
 « envoyé une lettre à toutes les provinces pour
 « leur proposer de consentir à l'érection d'un
 « corps de marines, suivant le plan susmentionné,
 « né, avec cette différence seulement, que les
 « régimens ne soient pas attachés aux colleges
 « respectifs de l'amirauté, mais considérés comme
 « me un corps, qui peut être employé sur tels
 « vaisseaux qu'on le trouvera nécessaire, sans
 « distinguer de quel département sont ces vaisseaux ;
 « le tout sans préjudicier à la continuation de leurs délibérations sur le plan
 « d'augmentation & le renfort si nécessaire des
 « forces de terre ».

Effectivement, Hauts & Puissans Seigneurs, l'on ne doit jamais perdre de vue, que, dans un païs situé comme cette république, il n'est pas assez de se mettre en posture de défense seulement d'un côté; mais que, si l'on ne veut se contenter du simple nom de Puissance indépendante, l'on doit faire tout ce qui est possible & employer tous les efforts, pour n'être dénué de nulle part ni exposé à tomber, à la première attaque, entre les mains de l'ennemi. Fasse le Ciel, qu'il soit pris enfin à l'unanimité une résolution à cet effet, & qu'avec concorde & concert, sans lesquels la république ne sauroit subsister, l'on emploie tout ce qui est nécessaire pour défendre son honneur, & maintenir sa liberté & son indépendance!

Sur cette proposition, les députés de la province de Hollande & de West-Frise déclarerent, “ qu’is ne faisoient aucune difficulté d’accepter la proposition pour ériger
 „ provisionnellement un corps de marines,
 „ persistant au reste dans la résolution des
 „ Etats, leurs commettrons, en date du 1.
 „ Juin, portée le 7 à l’Assemblée des Etats-
 „ Généraux, concernant l’augmentation des
 „ troupes de terre „. Les Etats Généraux
 „ résolurent aussi le même jour “ de remer-
 „ cier Mgr. le Statthouder de son zele assidu
 „ & de son attention pour tout ce qui
 „ peut tendre en quelque façon au salut &
 „ au bien-être de l’Etat; ainsi que d’envoier
 „ copie de la susdite proposition aux Etats
 „ des provinces respectives, à l’exception de
 „ ceux de Hollande & de West-Frise, avec
 „ priere de vouloir consentir au projet de
 „ S. A. pour l’établissement d’un corps de
 „ marines, sauf les délibérations sur l’au-
 „ gmentation des forces de terre „.

15. *Novembre 1781.*

477

Le 26 Leurs Hautes-Puissances ont rendu au sujet de l'écrit adressé *au peuple des Pays-bas*, un placard pour les pays de la généralité, pareil à celui de la province de Hollande. Le même jour elles ont nommé le baron de Rheden leur ministre à la cour de Berlin, à la place du feu baron de Heyden. Le 27 le duc de la Vauguyon, ambassadeur de France, a notifié au président de semaine, à Mgr. le Statthouder, & aux principaux ministres-d'état de la république la naissance d'un Dauphin.

F R A N C E.

VERSAILLES (*le 25 Octobre.*) Le 22 à une heure 23 minutes de l'après-dîné, la Reine est accouchée d'un Dauphin, qui fut baptisé le même jour, vers les trois heures par le prince Louis de Rohan, cardinal de Guemenée, grand-aumonier de France, en présence du S^r. de Broquevielle, curé de la paroisse N. D., & tenu sur les fonts de baptême par Monsieur, au nom de l'Empereur, & par Madame Elifabeth de France, au nom de Madame la Princesse de Piémont; le Roi étant présent, ainsi que ceux des Princes & Princesses du sang qui avoient eu le tems de se rendre assez tôt à la cour. Le Dauphin a été nommé Louis - Joseph - Xavier - François. Après le baptême, le Prince nouveau-né aiant été reconduit dans son appartement, le comte de Vergennes, ministre & secrétaire d'état au département des affaires étrangères, grand-

trésorier

trésorier des Ordres du Roi, lui porta le cordon & la croix de l'Ordre du Saint-Esprit, & le marquis de Ségur, ministre & secrétaire d'état au département de la guerre, la croix de St. Louis, conformément aux ordres que ces deux ministres avoient reçus du Roi. S. M., ainsi que toute la cour, assista, après le baptême, au *Te Deum*, qui fut chanté à cette occasion dans la chapelle du château, par la musique du Roi.

Le même poëte chronographiste qui a adressé à S. M. le vœu rapporté dans le dernier Journal, vient de s'exprimer de la sorte :

Le DaUphIn CoMbLe toUs Les VœUX,
Ce Don DU CieL noUs renD heUreUX.

PARIS (le 30 Octobre.) Il paroît un édit du Roi portant création de quarante-huit offices de receveurs-généraux des finances; donné à Versailles au mois d'Octobre 1781, & enregistré en la chambre des comptes, le 16 desdits mois & an; en voici l'extrait.

« LOUIS. &c. Par notre édit du mois d'Avril 1780, nous avons supprimé 48 offices de receveurs généraux des finances, qui avoient été anciennement établis dans les païs d'élection & dans les païs conquis; & nous avons ordonné que la recette & la dépense des impositions de ces 24 généralités seroient faites à l'avenir collectivement par une compagnie composée de 12 des anciens officiers supprimés: à la charge, par chacun d'eux, de déposer en notre trésor royal, une somme d'un million de livres par forme de cautionnement. Nous en avons ensuite nommé 8 autres en

qualité d'adjoins & fu vivanciers. Nous avons espéré que cette portion importante de nos revenus seroit administrée sous cette nouvelle forme avec plus d'économie, d'exactitude & de célérité. Mais nous sommes informés que, malgré le zèle & l'intelligence de cette compagnie, malgré les mesures qu'elle a prises pour la distribution du travail, une correspondance aussi active & aussi multipliée, ne pouvoit pas être suivie par une compagnie, & qu'il lui seroit difficile de maintenir l'ordre dans la comptabilité & l'économie dans les dépenses, sur-tout lorsque le renouvellement successif des exercices augmentera les détails. Nous avons donc jugé qu'il étoit indispensable de revenir à l'ordre ancien, comme dans les premières années du règne du feu Roi notre très-honoré Seigneur & aïeul. Ce rétablissement sera d'autant plus utile au bien de notre service, qu'en créant de nouveaux offices sous de nouvelles conditions, nous avons pris les précautions convenables pour prévenir les abus inséparables des anciens établissemens, pour faire rentrer dans nos mains l'entière disposition de ces offices, & qu'en réduisant à un taux uniforme & plus modéré, les attributions qui étoient attachées aux anciens, en chargeant ces nouveaux officiers de tous fraix & de toute garantie, nous remplirons les vues d'ordre & d'économie que nous nous étions proposées, sans courir le risque de la confusion entre ces différens exercices. *A ces causes, &c.*

Cet édit composé de quatorze articles, suivi du rôle des sommes auxquelles a été fixé par le Roi, en son conseil royal des finances, le prix de quarante-huit offices de receveurs généraux des finances des généralités & pais d'élection, & ceux des généralités de Metz & Alsace, Franche-Comté, Flandre & Artois, créés par édit de ce jour. Le

même édit est accompagné de lettres patentes, qui régient la forme en laquelle l'exercice des recettes générales de la présente année sera parachevé, & la manière dont il sera compté du dit exercice tant au conseil qu'à la chambre des comptes; & d'un arrêt du conseil concernant les rescriptions des recettes générales. La finance des nouveaux offices des receveurs généraux des finances, a été taxée au *pro rata* de la recette. Les plus considérables sont, la recette de Paris taxée à 1,180,000 liv., celle de Tours à 1,070,000 liv. & celle de Bordeaux, à 1,010,000 liv. Parmi les 48 receveurs-généraux, il n'y en a que dix qui n'ont point encore exercé cet office.

Il est décidé que l'opéra ne fera plus au palais-royal. Il sera construit en rotonde sur la place du Carrousel, en face du palais des Tuilleries, dont toutes les cours de ce côté seront entourées d'une superbe grille, au lieu du vilain mur où sont actuellement adossées plusieurs baraques de marchands. Une compagnie vient d'acheter l'hôtel de Longueville, où sera commencée incessamment la construction d'un nouvel opéra, mais avec lenteur, jusqu'à ce que la fin de la guerre mette le gouvernement en état de pousser cet ouvrage avec vigueur: le dépôt général de tabac, qui se trouvoit à cet hôtel, sera dorénavant à la manufacture du Havre, & les fermiers généraux n'auront que quatre entrepôts distribués dans Paris, pour la commodité du public. La nouvelle salle d'opéra, qui se construit

struit sur les Boulevards avance d'une manière incroyable : elle paroîtra subitement comme un de ces ouvrages qu'une puissance magique créoit tout-à-coup dans le bon tems des féeries. Mais vu le peu de solidité qu'il aura, on craint qu'il ne disparoisse de la même façon.

Mr. de Capellis, commandant la frégate l'*Ariel*, expédié de Rhod-Island le 28 Août par Mr. de Barras, chef d'escadre, est arrivé à Versailles avec la nouvelle que Mr. de Rochambeau étoit en marche avec un corps de troupes françoises, pour aller se joindre aux généraux Green & la Fayette. — On écrit de Morlaix, que le corsaire la *Princesse-Noire* vient de rentrer dans ce port. Ce corsaire célèbre par 42 prises faites dans le courant d'une seule campagne, a heureusement échappé des mains de l'ennemi. Une frégate angloise, qui venoit du nord de l'Amérique, l'a combattu & l'a forcé de se rendre. L'état-major a été conduit à bord de la frégate & 40 hommes de son équipage ont passé sur le corsaire, où ils ont tout mis aux fers dans le fond de cale. Les Anglois ne songeant plus qu'à jouir de leur capture, s'occupoient à boire de très-bon vin trouvé à bord du corsaire, quand l'équipage françois a reparu sur le pont, s'armant de tout ce qu'il a trouvé sous la main, pour tomber sur l'Anglois à demi-ivre. On ne s'attendoit point à une pareille scène, & il a fallu se rendre & se laisser mettre aux fers. Le vaisseau a repris la route de France, & il est venu mouiller

à Merlaix, où il a débarqué les vainqueurs prisonniers.

M^r. Fessard vient de mettre au jour une estampe allégorique en l'honneur de feu l'Impératrice Reine & Archiduchesse d'Autriche, & pour laquelle le Roi, la Reine, & la famille royale ont daigné souscrire. On lit au bas ces mots : *Filiæ, Uxori, Matrique Cesarum*. Cette estampe est fort bien exécutée; & Mr. Fessard y donne de nouvelles preuves de son talent très-avantageusement connu. Le sujet a été inventé par M^r. Felix Nogaret, des académies d'Angers & de Marseille; le dessin est de M^r. Durand. L'explication se distribue avec la gravure qui se trouve chez Mr. Fessard, rue & île St. Louis, maison d'un charbon, & chez M^r. Née, rue des Francs-Bourgeois, place St. Michel. On la trouve aussi à Versailles, au bureau royal de correspondance, rue du chenil. Prix 3 liv.

Nous sommes en état d'annoncer une nouvelle aussi importante qu'agréable, puisqu'elle n'intéresse pas seulement l'Espagne, mais toutes les nations commerçantes de l'Europe. Les vaisseaux de guerre le Guerrier, l'Arrogant, & le Gaillard, de 70 canons, faisant partie du convoi de la Havane, sont heureusement entrés à Cadix le 9 de ce mois avec les trésors de l'Amérique. Au départ de l'express, qui a apporté cette nouvelle, l'on y attendoit à tout moment les navires marchands, au nombre de 62 qui étoient près de Cadix. Le brigantin, le Koulican, est entré avec les trois navires sus-dits. Le convoi s'est emparé dans sa traversée, le 10

15. *Novembre* 1781. 483

Août, du brigantin anglois, the Fame, qu'il a amené avec lui; & le 15 il dépêcha la frégate, la Ste. Lucie, pour donner avis de sa prochaine arrivée à Cadix. Voici l'état de la cargaison de cette riche flotte.

A bord du Guerrier : deux millions, 275,877 piaftres en or & argent en pâte ou en barres; 9 caiffons contenant 150 marcs d'argent travaillé; 3 caiffons d'émeraudes; 1097 furrons de cochenille; 208 d'anil; 66 de cacao de Soconusco; 26 caiffons de vanilles.

A bord de l'Arrogant : deux millions, 737, 029 piaftres en or & argent en pâte ou en barres; 9 caiffons avec 305 marcs travaillés; 1163 furrons de cochenille; 258 d'anil; 1 de cacao de Soconusco; 13 millares de vanilles.

A bord du Gaillard : deux millions, 612, 229 piaftres en or & argent en pâte ou en barres; un caiffon avec 4 marcs travaillés; 1174 furrons de cochenille; 193 d'anil; 14 millares de vanilles.

A bord des 62 navires marchands : quatre mille 23 furrons de cochenille; 234 d'anil; 10 caiffons de vanilles; 1447 furrons de cacao; 99542 caifes de sucre; 780 terçons de médecines; 21672 quintaux de bois de teinture; 651 cuirs tannés; 37933 cuirs en poil; 3406 plaques de cuivre; 25 caiffons de carev; 189 de tabac en rouleaux & en poudre; 256 de coton; 129 de cecradilla; 76 de piment; 139 pieces de bois; 6 botifas d'huile de bois.

On assure que la fameuse édition des Œuvres de Voltaire n'aura pas lieu. Malgré les avances considérables des souscripteurs les fonds manquent. Comme on vouloit vendre trop cher les caracteres de Baskerville, on ne les a point achetés. On a voulu en faire faire de nouveaux, & on n'a pas réussi. Il a fallu faire bien des épreuves à pure perte. Il y a des

divisions parmi les ouvriers défolés par un homme intraitable que M^r de Beaumarchais a mis à leur tête. Ainsi voilà ces Messieurs dans le plus grand embarras. Reste à favoir qui paiera les pots cassés.

Extrait d'une lettre de M^r. Aubry, curé de Javille, à l'auteur du Journal.

Le régiment de Normandie logeoit la nuit du treize au quatorze Octobre à Javille ma paroisse, distante de cinq lieues de Metz sur la route de Strasbourg. A sept heures du soir le feu prit dans une maison sans aucune faute du soldat; Mr. de Boïer, major-commandant, fit aussi-tôt mettre sa troupe sous les armes & donna les ordres les plus précis pour porter de prompts secours; lui-même étoit au milieu du feu travaillant & exhortant les travailleurs. Cependant malgré toute son activité & son zele quatre maisons ont été la proie des flammes. Le feu se ralentit vers trois heures du matin, la troupe fatiguée se retira à l'exception d'un piquet de cinquante hommes qui eut ordre de veiller. A six heures, moment du départ: les grenadiers touchés de compassion en voïant ces ruines, prièrent tous unanimement leur digne major de donner aux incendiés une journée de leur solde; & tous les officiers du corps, Mr. de Boyer à la tête, accorderent un jour de leurs appointemens; ce qui a produit une somme de cent écus qui m'a été remise pour en faire une distribution égale. Ce trait m'a vivement touché, sur-
tout

15. Novembre 1781.

485

tout da la part des grenadiers; ces bonnes gens, comme vous savez, ne raffinent pas en philosophie, leurs oreilles ne sont pas sans cesse rebattues par les mots extasiens de sensibilité, d'humanité, de bienfaisance; mais ils ont ces précieuses qualités sans le savoir, sans s'en échauffer la tête, & sans vouloir consigner dans les gazettes & les petits papiers du jour le bien qu'ils font; & ce bien c'est du sein de la nécessité personnelle, d'une vie dure & pénible qu'ils tirent les moyens de le faire.

Vous m'obligerez en insérant ce trait dans votre journal, & en y exprimant mes sentimens de reconnoissance envers ces braves & honnêtes militaires.

Dans le dernier Journal, p. 316 à la marge, dern. Journ. lisez avant-dern. — P. 332, l. 4 de la note, renforcée, lisez renforcé. — P. 336, l. 6, marquée, lisez manquée. — P. 339, à la marge, exaits. lisez extraits. — P. 344, l. 24, suivie, lisez suivi. — P. 382, l. 3 de la note, placez un point après tout. — P. 396, l. 33, Atabila, lisez Atabalipa. — P. 407, l. 24, environ de quarante, lisez environ quarante.

T A B L E.

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	439
RUSSIE.	{ <i>Pétersbourg.</i>	440
	{ <i>Plescow.</i>	441
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	442
ESPAGNE.	{ <i>Madrid.</i>	443
	{ <i>Cadix.</i>	444
DANNEMARCK.	(<i>Copenhagenue.</i>	447
ITALIE.	{ <i>Rome.</i>	448
	{ <i>Naples.</i>	449
	{ <i>Florence.</i>	449
	{ <i>Turin.</i>	450
ALLEMAGNE.	{ <i>Vienne.</i>	451
	{ <i>Trieſte.</i>	455
	{ <i>Brinn.</i>	456
	{ <i>Augsbourg.</i>	457
	{ <i>Baſle.</i>	458
	{ <i>Liege.</i>	461
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	464
PAYS-BAS.	{ <i>Bruxelles.</i>	473
	{ <i>La Haye.</i>	474
FRANCE.	{ <i>Verſailles.</i>	477
	{ <i>Paris.</i>	478